

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

1 7 ^e L É G I S L A T U R E

Compte rendu

Commission d'enquête sur la neutralité, le fonctionnement et le financement de l'audiovisuel public

- Audition, ouverte à la presse, des représentants de la société *Together Média* : M. Renaud Le Van Kim, président, Mme Nathalie Darrigrand, directrice générale en charge des contenus, et M. Benjamin Oulahcene, producteur éditorial 2
- Présences en réunion 55

Mercredi
18 février 2026
Séance de 15 heures

Compte rendu n° 39

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

**Présidence de
M. Jérémie Patrier-Leitus
Président de la commission**



La séance est ouverte à quinze heures cinq.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mes chers collègues, nous avons entamé hier un cycle d'auditions concernant les liens contractuels qui unissent France Télévisions aux sociétés de production. Nous entendons cet après-midi les représentants de *Together Media*, qui est l'une des principales sociétés de production avec lesquelles France Télévisions travaille.

Monsieur Le Van Kim, vous êtes le président de *Together Media*. On vous connaît également comme réalisateur et producteur pour la télévision. Même si vous avez poursuivi des études de médecine et de biologie, que vous avez arrêtées, c'est l'image qui vous a toujours passionné. Passé par l'École Louis Lumière, vous devenez assistant opérateur sur des longs métrages avant de prendre vous-même la caméra pour devenir caméraman en reportage – ou, comme on dit aujourd'hui, journaliste reporter d'images. Puis vous partez pour l'Australie où vous réalisez des reportages, notamment musicaux, que vous proposez en France et qui sont parfois achetés. Cette activité vous permet de rencontrer notamment Antoine de Caunes et d'approcher plus directement le milieu de la télévision.

Après avoir rencontré la directrice des divertissements de TF1, Dominique Cantien, vous poursuivez sur cette chaîne puis sur Canal + votre activité de réalisateur, qui vous conduira à réaliser des événements et des émissions aussi connus que « Le grand journal », « Sacrée soirée », l'ouverture et la clôture du Festival de Cannes ou la cérémonie des Césars. Vous quittez Canal + en 2016, notamment en raison d'un désaccord avec Maxime Saada sur la manière dont « Le grand journal » allait se poursuivre ; la même année, vous lancez l'aventure de *Brut*, média de reportages où vous diffusez des vidéos qui ont vocation à susciter le débat et à mettre les sujets en perspective. Le succès est immense, puisqu'on estime à 25 millions le nombre de personnes qui regardent quotidiennement des vidéos de *Brut*. En parallèle, vous continuez à travailler dans les secteurs de la réalisation et de la production.

Madame Darrigrand, vous êtes directrice générale en charge des contenus de *Together Media*. Vous avez commencé votre carrière comme journaliste sur France 3, avant d'être éditrice de programmes pendant plus de six ans. Entre 2001 et 2005, vous avez été responsable des magazines sur France 5 puis vous avez été successivement directrice adjointe des programmes de France 3 et directrice des magazines société de France Télévisions. En janvier 2010, vous devenez directrice de l'unité magazines de France 2 ; puis, le 1^{er} janvier 2016, vous êtes nommée directrice exécutive de France 5. Vous quittez France Télévisions en février 2020 et rejoignez *Together Media* en septembre 2021.

Enfin, monsieur Oulahcene, vous avez commencé votre carrière comme rédacteur en chef sur BFM TV, où vous êtes resté un peu plus de quatre ans, avant de rejoindre Arte où vous avez travaillé quelques mois au cours de l'année 2019. Depuis le mois d'août 2019, vous êtes producteur éditorial chez *Together Media*.

La société de production *Together Media* passe de nombreux contrats avec France Télévisions ; vous produisez ou avez produit, entre autres, les émissions « C politique » et « C ce soir » sur France 5, ainsi que « 28 minutes » et « Arte regards » sur Arte, qui sont autant de rendez-vous importants pour le débat d'idées.

Je vais vous laisser la parole pour un propos liminaire de dix minutes ; j'aurai ensuite deux questions succinctes à vous poser puis je laisserai la parole au rapporteur pour

quarante-cinq minutes. Suivront les questions des autres députés, puis le rapporteur pourra compléter ses premières questions.

Avant cela, je vous remercie de nous déclarer tout intérêt public ou privé de nature à influencer vos déclarations. L'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires impose aux personnes auditionnées par une commission d'enquête de prêter le serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.

(Mme Nathalie Darrigrand, MM. Renaud Le Van Kim et Benjamin Oulahcene prêtent successivement serment.)

M. Renaud Le Van Kim, président de *Together Media*. Monsieur le président, Monsieur le rapporteur, Mesdames et Messieurs les députés, merci de m'offrir l'occasion de présenter *Together Media* et d'évoquer notre contribution au service public de l'audiovisuel. Il est important, pour nos équipes et pour moi-même, d'exposer au plus grand nombre le sens de notre travail avec France Télévisions, notre modèle de production, le contenu des programmes que nous produisons et la manière dont ils sont contrôlés, leurs objectifs civiques et culturels ainsi que le coût qu'ils représentent et nos résultats.

Je n'ai pas l'habitude de parler de moi et, pour être franc, je n'aime pas cela ; mais au vu de ce qui a été dit lors des précédentes auditions, je vais faire une exception. À 67 ans, j'ai derrière moi une carrière de quarante-cinq ans durant laquelle j'ai exercé presque tous les métiers : j'ai été successivement projectionniste, assistant opérateur au cinéma, caméraman à la télévision, journaliste reporter d'images (vous l'avez évoqué Monsieur le président), monteur, chef opérateur, réalisateur et producteur. J'ai commencé dans les années 1980 comme caméraman pour le service public, d'abord sur Antenne 2 puis sur TF1 avant sa privatisation. Je suis ensuite devenu réalisateur aux studios des Buttes-Chaumont et Cognacq-Jay. C'est là que j'ai appris à réaliser et à produire des programmes populaires destinés au plus grand nombre, sous l'égide de directrices des contenus : Dominique Cantien et Pascale Breugnot sur TF1, Marie-France Brière sur Antenne 2, Sabine Mignot sur FR3. J'ai ainsi réalisé des divertissements, des débats et de grands événements nationaux : Les Restos du cœur, les débuts de la fête de la musique, les cérémonies d'ouverture et de clôture de la Coupe du monde de 1998 ou encore la panthéonisation d'André Malraux en 1996.

En 1993, Étienne Mougeotte, alors vice-président de TF1, m'avait proposé de créer avec son équipe la première chaîne d'information en continu, LCI. Nous l'avons lancée le 4 juin 1994.

Au début des années 2000, tout en poursuivant ma collaboration avec la direction de l'information de TF1, j'ai rejoint Canal + pour m'occuper de culture et de divertissement aux côtés d'Alain De Greef puis de Michel Denisot. C'est là que Pierre Lescure m'a confié la mission de bâtir la deuxième chaîne d'information française en continu, iTélé, plus tard rebaptisée CNews ; nous l'avons lancée le 4 novembre 1999. Puis, lorsque Rodolphe Belmer a été nommé directeur général de Canal +, j'ai créé en 2004 « Le grand journal », une émission présentée par Michel Denisot qui traitait de l'actualité politique, sociétale et culturelle ; je l'ai produite pendant dix ans.

En 2015, à la suite d'un désaccord éditorial, j'ai effectivement cessé ma collaboration avec Canal +. Auparavant, en 2012, j'avais remporté l'appel d'offres d'Arte pour la création de son émission d'*access prime time*, « 28 minutes », qui est toujours à l'antenne – elle est désormais produite la filiale KM Production, mais je ne la produis plus.

Avec mon équipe, nous avons réfléchi à une nouvelle émission de société et de débat et avons répondu à un appel à projets de France Télévisions pour l'émission « C politique », que nous avons remporté. C'est ainsi qu'après vingt ans de collaboration avec TF1 et quinze ans de collaboration avec Canal +, nous avons commencé à travailler avec le service public de l'audiovisuel – cela dure maintenant depuis dix ans.

Parallèlement, soucieux de m'adresser aux nouvelles générations, j'ai contribué en 2016 à la création du média *Brut*, destiné à la publication de vidéos en ligne pour les réseaux sociaux. Ce projet, fondé sur la valorisation d'actions positives, la cartographie de la société racontée par ceux qui la vivent et l'adaptation des formats aux nouveaux usages numériques, a connu un succès immédiat ; c'est une belle aventure qui se poursuit désormais entre de nouvelles mains.

Depuis quarante ans, je me définis donc comme un entrepreneur indépendant, un artisan. Ma société, *Together*, n'appartient à aucun grand groupe de médias : nous sommes un producteur indépendant. En tant qu'entrepreneur, je suis confronté à la réalité économique, aux lois du marché, aux contraintes de la vie réelle, aux attentes changeantes du public et aux obligations de résultat imposées par les chaînes de télévision. Je suis très fier d'avoir contribué à créer des centaines d'emplois, dont de nombreux CDI, et d'avoir fait travailler tant d'intermittents, de journalistes et de techniciens au fil des années.

Avant d'aborder notre partenariat avec France Télévisions, il me semble utile de rappeler pourquoi il existe des sociétés de production audiovisuelles indépendantes comme *Together*, en quoi elles sont des actrices indispensables du paysage et pourquoi les chaînes de télévision font parfois appel à elles. De leur vitalité et de leur diversité dépendent largement la viabilité économique du système ainsi que la qualité et le pluralisme de l'offre de programmes. Depuis quarante ans, les pouvoirs publics l'ont bien compris et ont développé une politique cohérente en la matière, au-delà des alternances politiques, en instituant une séparation claire entre le métier de producteur et celui d'éditeur. Le recours à la production indépendante figure d'ailleurs dans le cahier des charges de France Télévisions ; loin de fragiliser l'emploi des salariés du service public, il le renforce en contribuant fortement à la créativité du navire amiral. Nous pensons être un plus pour le service public.

Une particularité doit être soulignée : *Together* n'est pas l'unique producteur de ses émissions. Nous sommes coproducteur avec France Télévisions, ce qui implique une collaboration permanente avec ses équipes. Par ailleurs, nous travaillons exclusivement avec la structure technique interne de production de France Télévisions, que l'on appelle « la Fabrique ». Cette coopération permet à la chaîne de maintenir une activité technique internalisée et garantit une continuité de savoir-faire entre ses équipes et les nôtres. J'ajoute qu'en tant que coproducteur, France Télévisions bénéficie de la copropriété de l'ensemble des droits de nos émissions, ce qui participe de la création d'un actif commun.

Together est une société de production que je préside et qui, après avoir produit des émissions phares du secteur privé comme « Nouvelle Star » pour M6, travaille aujourd'hui majoritairement avec l'audiovisuel public dans des conditions contractuelles, économiques et éditoriales strictement encadrées. Pour information, nous ne figurons pas parmi les quinze premiers producteurs de France Télévisions, que ce soit en volume d'heures ou en chiffre d'affaires ; comme je l'ai dit, nous restons des artisans indépendants. Si la France compte – et c'est tant mieux – quelques-uns des grands champions européens et mondiaux de la production, *Together* n'en fait pas partie. Nos principales activités éditoriales concernent la production des émissions « En société », présentée par Émilie Tran Nguyen, « C politique », présentée par

Thomas Snégaroff, « C ce soir », présentée par Karim Rissouli et Camille Diao, ainsi que la nouvelle quotidienne de la chaîne du groupe Ouest-France, « On a du nouveau », présentée par Claire Arnoux. Nous produisons également des documentaires et des reportages pour Arte. Ces émissions occupent une place structurante dans l'offre éditoriale du service public. Elles constituent une vitrine de la qualité des programmes de France Télévisions et sont appréciées du public. Si elles sont reconduites depuis dix ans, c'est en raison de leurs bons résultats d'audience et parce qu'elles répondent aux attentes des téléspectateurs tout en s'inscrivant dans la stratégie éditoriale des chaînes.

Mais la confiance n'empêche pas le contrôle. En dix ans, *Together* a fait l'objet de sept audits à la demande de France Télévisions concernant nos émissions. Prévus dans nos contrats, ces audits s'inscrivent dans les procédures normales d'évaluation et de contrôle de la qualité des programmes et de la maîtrise des coûts. Depuis sa création, notre société n'a pas distribué de dividendes. Nos résultats sont intégralement réinvestis dans l'activité, dans la production et dans la création d'emplois. Je précise à ce titre que notre activité représente un volume significatif d'emplois, avec soixante-dix corps de métiers différents.

Je suis réalisateur, producteur et chef d'entreprise ; je ne suis pas journaliste. J'en viens malgré tout à un point central pour votre commission, dont vous avez déjà longuement débattu : l'indépendance éditoriale et la neutralité de l'information. Nous ne travaillons pas seuls. Les contenus éditoriaux sont élaborés par nos rédactions et font l'objet d'échanges quotidiens avec les unités de programme des chaînes, dans un cadre contractuel, structuré et transparent. Les journalistes, animateurs et présentateurs de nos émissions sont salariés de *Together* ; aucun n'en est ni dirigeant, ni actionnaire, et ils ne sont pas non plus salariés de France Télévisions. Le sens que nous donnons à nos productions est fondamental. Par exemple, des documentaires comme *Emprise numérique*, *5 femmes contre les Big 5* ont mis en lumière les enjeux majeurs de la protection de l'enfance face aux usages addictifs des réseaux sociaux. De telles œuvres ont nourri le débat public et accompagné des évolutions législatives récentes. Votre collègue Laure Miller, qui avait assisté à la projection en avant-première de ce documentaire, s'est d'ailleurs mobilisée sur ce sujet et est devenue rapporteure de la commission d'enquête sur les effets psychologiques de TikTok sur les mineurs.

J'ajoute que nos formats de débat et d'analyse visent à offrir au public des espaces de confrontation d'idées, de pluralisme et de rigueur factuelle. Notre idée directrice, qui guide l'ensemble de nos émissions, peut se formuler de la manière suivante : « débattre pour ne pas se battre ». Dans un contexte de montée de la violence dans le débat public et dans la société, de fragmentation de l'information, de polarisation du débat et de défiance croissante envers les médias dits traditionnels – et donc de fragilisation de la démocratie –, cette approche est essentielle. Voilà le cœur de notre contribution au service public.

Permettez-moi enfin d'évoquer un point particulier qui a fait l'objet d'allégations infondées depuis le début de vos travaux : la mise en cause de notre directrice, Nathalie Darrigrand. J'ai été choqué, tout comme nos équipes, par les propos tenus à son égard ici même mais aussi sur divers plateaux de télévision et de radio ainsi que sur les réseaux sociaux, avant même que la commission ne commence ses travaux. Comme je vous l'ai indiqué, j'ai gagné l'appel d'offres pour « C politique » en 2016 alors que Mme Darrigrand était directrice de France 5. Si elle a rejoint *Together Media* après son licenciement de France Télévisions, c'est parce qu'elle était disponible sur le marché du travail, qu'elle est une immense professionnelle et qu'il n'y avait sans doute personne, à mon sens, qui maîtrisait mieux qu'elle les émissions de débat et les magazines de société. Il n'y a aucun conflit d'intérêts, ni mélange des genres ; le droit du travail et le droit des sociétés de l'audiovisuel public ont été parfaitement

respectés. La décision de retenir la nouvelle formule de l'émission « C politique » a été collégiale ; elle a impliqué dix personnes, dont Nathalie Darrigrand, mais aussi le directeur général adjoint, la directrice de la stratégie et des programmes, le directeur de la production et d'autres personnes. Le contrat a été signé par la présidente de France Télévisions elle-même.

Cela dit, nous vous devons aussi des comptes en matière de résultats ; c'est fondamental pour nous. Je me contenterai d'un seul chiffre global et très significatif : en dix ans, entre 2015 et 2025, les audiences des émissions que *Together* a produites pour France Télévisions ont progressé d'environ 1,5 million de téléspectateurs ; dans le même temps, du fait de la concurrence des plateformes numériques, l'audience globale de la télévision française a chuté de 5 millions de téléspectateurs. Nous sommes donc fiers de ce que nous sommes et de ce que nous faisons pour l'audiovisuel public. Nous continuerons ce travail avec force et passion, dans un souci constant d'amélioration.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie. Je vous rappelle, que ça ne vous étonne pas, que le principe d'une commission d'enquête est d'examiner les manquements et les dysfonctionnements ; nous allons donc aujourd'hui insister assez logiquement sur des sujets qui nous apparaissent comme tels et je vais en pointer un qui m'apparaît essentiel.

Vous produisez les émissions « C politique » et « C ce soir », qui sont diffusées sur France 5. Or l'Arcom (Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique) a adressé des lettres fermes – c'est-à-dire des rappels à l'ordre – à France Télévisions, plus particulièrement à France 5, dans le courant de l'année 2025. Le régulateur considère qu'il y a, dans les émissions que vous produisez, une surexposition de certains partis et une sous-exposition d'autres. Il estime qu'eu égard au volume horaire consacré aux magazines d'information et de débat, il n'est pas normal que France 5 soit incapable d'équilibrer les temps de parole. Ces lettres fermes ont conduit France Télévisions, à l'approche des élections municipales, à suspendre depuis décembre dernier les invitations de personnalités politiques. C'est, selon moi, un manquement grave aux missions de service public définies par le cahier des charges de France Télévisions, qui est fixé par décret du Premier ministre. Il est ainsi précisé, à l'article 46 de celui-ci que « France Télévisions diffuse des émissions régulières consacrées à l'expression directe des formations politiques représentées par un groupe dans l'une ou l'autre des assemblées du Parlement [...] ». »

La décision de France Télévisions, consécutive à des manquements au respect du pluralisme, notamment dans des émissions que vous produisez, remet donc en cause des missions de service public que l'État a confiées à France Télévisions. Comment a-t-on pu en arriver là ? Confirmez-vous l'existence de ces lettres fermes de l'Arcom ? Confirmez-vous qu'il n'y a plus d'invités politiques dans vos émissions, ce qui constituerait encore une fois une remise en cause fondamentale du débat démocratique en pleine période électorale ?

Mme Nathalie Darrigrand, directrice générale en charge des contenus de *Together Media*. Je vous indique, Monsieur le président, que France Télévisions a de nouveau autorisé la présence de personnalités politiques sur les plateaux de France 5 depuis le 2 février. Nous avons reçu un courrier qui nous permet désormais de le faire et, par conséquent, de suivre les élections municipales et la vie politique nationale.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Avez-vous reçu des invités politiques depuis le 2 février dans vos émissions ?

Mme Nathalie Darrigrand. Non, nous n'en avons pas encore reçus.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. D'accord. Ce ne sont pas les informations dont je dispose... Il se trouve que je suis également rapporteur d'une mission d'information sur la natalité et, il y a quelques jours encore, on m'indiquait que l'on n'invitait plus de personnalités politiques dans les émissions de France 5. Nous sommes le 18 février. Qu'en est-il exactement ?

M. Renaud Le Van Kim. Nous sommes de nouveau autorisés par la chaîne à inviter des personnalités politiques. Cependant, il se trouve que les émissions que nous produisons ne sont pas des émissions politiques ou de débat politique : ce sont des émissions de débat d'idées. Pour mémoire, la très grande majorité de nos invités sont issus de la société civile ou du champ universitaire ; les personnalités politiques représentent moins de 10 % des intervenants sur nos plateaux. Par construction, nous invitons donc très peu d'hommes et de femmes politiques. Néanmoins, je vous confirme que nous en avons de nouveau l'autorisation.

M. Benjamin Oulahcene, producteur éditorial de *Together Media*. En effet, une mesure de précaution – donc pas une obligation – a été prise en janvier dernier.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Les travaux d'une commission d'enquête exigent davantage de précision. On nous a indiqué que la décision datait de décembre : est-ce décembre ou janvier ?

Mme Nathalie Darrigrand. Elle date de décembre.

M. Benjamin Oulahcene. En ce qui me concerne, j'ai eu l'information fin décembre ou début janvier...

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pour nous, ce n'est pas anodin !

M. Benjamin Oulahcene. Vous avez raison.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Quand une chaîne de télévision décide de ne plus inviter de responsables politiques alors que cela figure dans son cahier des charges, c'est une décision cruciale. Nous sommes en pleine période d'élections municipales et l'absence d'invités politiques sur France 5 – dont c'est pourtant le rôle, j'y insiste – est problématique. Si une telle chaîne existe, c'est notamment pour permettre le débat politique et l'expression directe d'hommes et de femmes politiques. Vous dites avoir reçu de France Télévisions l'autorisation d'en inviter de nouveau, mais vous confirmez aussi que vous n'avez toujours pas recommencé à le faire. Il y a donc là une remise en cause de votre mission.

M. Benjamin Oulahcene. Je nuancerais ce propos. Nous nous sommes astreints à respecter cette consigne de précaution en n'accueillant plus d'invités politiques en plateau ; cependant, nous avons continué à utiliser des interviews d'hommes et de femmes politiques dans nos reportages et nos extraits sonores.

Il faut rappeler qu'en janvier 2020, une consigne similaire avait déjà été donnée au moment des municipales. Pour ces élections, le calcul du temps de parole est d'une grande complexité technique en raison de la multiplicité des listes – vous le savez mieux que moi. La chaîne avait donc adopté cette mesure de précaution. Cela dit, si nous invitons parfois des personnalités politiques – certains d'entre vous ont déjà été reçus –, nous ne faisons pas une

émission politique au sens classique du terme ; ce n'est pas un débat politique mais un échange autour de certains débats d'idées.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Comment, alors, expliquez-vous cette lettre ferme de l'Arcom, qui s'apparente à un rappel à l'ordre ? Comment justifiez-vous ce non-respect du pluralisme politique ? Les informations dont je dispose font état d'une sous-exposition de partis tels que Reconquête ou Horizons, au profit d'une surexposition de LR et du PS.

M. Benjamin Oulahcene. Justement, j'ai effectué des vérifications concernant ce que vous qualifiez de rappel à l'ordre. Selon mes informations, il s'agissait d'une mise en garde visant nos émissions diffusées sur France 5.

Sur le plan de la méthode, il faut rappeler que le temps de parole ne se décompte pas par émission, mais à l'échelle de la chaîne. Or, après avoir échangé avec mes référents chez France Télévisions, notamment à la déontologie et aux programmes, il n'est apparu qu'un seul cas de déséquilibre en la matière. C'était en juin 2024, une période – vous vous en souvenez sans doute – marquée par la dissolution.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pardon, mais je vous parle de lettres fermes de l'Arcom motivées par un non-respect du pluralisme politique sur France 5, et vous me dites que France Télévisions ne vous a pas contactés pour vous en faire part ?

M. Renaud Le Van Kim. Si.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je parle de lettres fermes envoyées par l'Arcom en 2025 pour avertir France Télévisions que le pluralisme n'était pas tout à fait respecté sur France 5.

M. Renaud Le Van Kim. Quand nous recevons une consigne de France Télévisions, nous l'appliquons. Toutefois, comme vous le savez, l'Arcom n'évalue pas le pluralisme au sein d'une émission isolée ; elle le fait à l'échelle de la chaîne. Quand celle-ci nous appelle et nous demande de respecter notre cahier des charges en tenant les temps de parole, nous le faisons. Mais il se trouve qu'au moment de la dissolution, comme le rappelait M. Oulahcene, nous avons parfois eu du mal à obtenir l'accord de membres de l'exécutif que nous invitons – c'est lui qui était le plus sous-représenté, et c'est plutôt là que se logeait notre apport négatif au décompte du temps de parole. Cependant, nous ne sommes pas les seuls producteurs à travailler pour France 5 et je ne peux pas me prononcer pour mes confrères.

Mme Nathalie Darrigrand. La même chose s'est produite en 2025.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous y reviendrons certainement, car c'est un point que le rapporteur compte approfondir. Mais ce n'est pas un sujet secondaire : si des émissions comme « C politique », entre autres, ne permettent pas à France Télévisions de remplir la mission qui lui est confiée à l'article 46 de son cahier des charges – diffuser « des émissions régulières consacrées à l'expression directe des formations politiques » –, je me demande bien quels programmes le feront.

M. Renaud Le Van Kim. Comme je le disais, « C politique » n'est pas une émission politique au sens strict : elle n'a pas vocation à accueillir uniquement des invités politiques.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je pensais plutôt à « C ce soir ».

M. Renaud Le Van Kim. Que ce soit « C politique » ou « C ce soir », l'actualité politique au sens strict représente environ 37 % du contenu global de nos émissions, mais elle s'exprime à travers des reportages ou par la voix d'invités issus de la société civile. Les hommes et les femmes politiques ne constituent en réalité qu'environ 10 % de nos invités.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous aurons l'occasion d'y revenir. Je laisse maintenant la parole au rapporteur pour quarante-cinq minutes.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur Le Van Kim, j'aimerais revenir sur la genèse de votre société, *Together Media*, et sur les conditions dans lesquelles elle a accédé à la commande publique, notamment de France Télévisions. Elle a été créée en octobre 2015, ce qui n'est pas anodin car quelques semaines plus tôt, en août 2015, Delphine Ernotte prenait ses fonctions à la présidence de France Télévisions.

Avant cette date, *Together* n'existait pas dans le paysage de la production audiovisuelle. Ce n'était ni une société installée de longue date, ni un acteur historique de la production de flux ou de magazines d'information pour le service public. Pourtant, à peine créée, votre structure a accédé, presque aussitôt, à des productions significatives de France Télévisions, en particulier sur France 5, en obtenant des contrats pour des émissions majeures : « C dans l'air », « C politique » et « C polémique » dans un premier temps, puis « C politique », « C ce soir » et « En société ». Cette situation suscite d'autant plus interrogations qu'il ne s'agit pas de formats que l'on pourrait qualifier d'expérimentaux ou même d'originaux : une émission quotidienne diffusée du lundi au samedi en première partie de soirée et deux émissions hebdomadaires diffusées le dimanche soir. Ce sont des émissions installées qui occupent des cases stratégiques dans la grille ; certaines étaient même historiquement produites par d'autres sociétés qui disposaient d'ancienneté et d'un savoir-faire reconnu.

Ma première question est donc la suivante : comment expliquez-vous qu'une société aussi jeune, qui n'avait pas encore fait ses preuves, ait pu accéder à un tel volume de contrats de France Télévisions ? Quelles raisons ont conduit Delphine Ernotte et l'ensemble des cadres dirigeants de ce groupe à vous attribuer des contrats aussi importants dès vos premières années d'existence ?

M. Renaud Le Van Kim. Je me permets de contester les fondements de votre question. Comme je l'ai rappelé dans mon propos liminaire, je n'étais pas un jeune producteur avec peu d'expérience... Quand j'ai créé *Together*, j'avais 56 ans et déjà trente-cinq années d'activité de production derrière moi. Je venais d'arrêter mon activité dans ma précédente société de production et d'arrêter de travailler avec le groupe Canal +. Je vous le dis en toute humilité mais j'étais déjà une référence dans le milieu de la production et tout le monde me connaissait.

Je vais donc vous expliquer ce qui s'est passé. Quand je romps avec Canal + et que je crée ma propre société de production, de nombreuses chaînes – notamment TF1, M6, Arte ou France Télévisions – m'appellent très vite pour me proposer de leur soumettre des projets ; j'étais alors considéré comme un grand producteur, notamment après le succès du « Grand journal ». Contrairement à ce que vous suggérez, je n'ai pas tout de suite commencé à travailler avec France Télévisions. Vous oubliez une partie importante de l'activité que j'ai eue après avoir quitté Canal + : mon premier grand projet a été l'adaptation française d'un show américain, le « *Saturday Night Live* » ou « SNL », dont j'avais acquis les droits et que j'ai produit pour M6 – l'émission était présentée par Gad Elmaleh et on peut encore la trouver sur *YouTube*.

Dans la foulée de ce show, j'ai organisé une émission de plusieurs heures au Champ-de-Mars pour la COP, en présence d'Al Gore, pour parler des problématiques environnementales et écologiques. Puis j'ai proposé à M6 de remettre à l'antenne un format auquel cette chaîne avait eu recours quelques années auparavant et que j'avais réalisé : « Nouvelle star ». J'ai produit cette émission pendant une saison entière.

Ensuite, je suis allé voir France Télévisions. L'équipe qui était partie avec moi de Canal+ quelques semaines auparavant – chargés de production, directeurs de production, producteurs et journalistes –, m'avait rejoint : j'avais une équipe rédactionnelle compétente, qui avait vingt ans d'expérience. Je n'étais donc pas un nouveau venu, comme vous l'avez dit.

J'avais très envie de continuer le mouvement que j'avais commencé avec « Le grand journal », à savoir ouvrir les émissions sur la société. Vous le savez, je suis obsédé par les questions de société. À cette époque, je les ai développées à travers mes émissions sur France Télévisions et sur le média *Brut*. C'est cela que j'ai proposé à France Télévisions. J'avais une obsession : faire un magazine de société sans hommes et femmes politiques mais avec des représentants de la société civile, des intellectuels. Il y aurait des reportages avec des hommes et des femmes politiques, mais sur les plateaux, la parole serait donnée à d'autres personnes, issues de la société civile ou universitaires. C'est cela que nous avons proposé à France Télévisions.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je voudrais vous interroger sur l'évolution du montant des contrats que votre société a signés avec France Télévisions depuis sa création en 2015. On peut retracer de manière précise la progression du volume de programmes attribués à *Together Media* depuis la fin des années 2010.

En 2017, le montant des productions confiées par France Télévisions à votre société s'est établi à 4,7 millions d'euros. Il a atteint 4,8 millions en 2018, 5,1 millions en 2019 et s'est stabilisé autour de 5 millions en 2020. Jusqu'ici, on voit une progression mesurée, relativement conforme à celle que pourrait connaître une société de production en phase d'installation progressive dans le paysage audiovisuel public. Mais à partir de 2021, la trajectoire change brutalement de dimension : le montant des commandes publiques double quasiment en une seule année, passant d'environ 5 millions à 10,5 millions ; vous passez alors de la quarante-troisième place dans le classement des sociétés de production à la dixième en même pas cinq ans. Cette dynamique se poursuit en 2022 avec 14,1 millions d'euros de commande, soit près du triple du niveau observé quatre ans plus tôt. En 2023, le niveau demeure très élevé, à près de 13,5 millions, et il s'établit autour de 12 millions en 2024.

Vous le voyez, il ne s'agit pas d'une croissance structurelle mais bien d'un véritable saut quantitatif concentré sur une période extrêmement resserrée. Une telle accélération appelle des explications précises, d'autant qu'elle intervient dans un secteur assez contraint, où les volumes sont par définition limités et où toute progression significative d'un acteur se traduit mécaniquement par une redistribution des parts de marché entre l'ensemble des producteurs.

Entre 2017 et 2023, le montant des commandes publiques attribuées par France Télévisions à *Together Media* a presque triplé, passant de quelques millions d'euros à plus de 10 millions d'euros annuels. Pouvez-vous nous détailler les raisons objectives qui ont conduit France Télévisions à vous accorder un tel volume de contrats en si peu de temps ?

M. Renaud Le Van Kim. Il faut que je rappelle le contexte concernant le budget des émissions. À la télévision, il y a plusieurs formats, plusieurs natures d'émissions, certaines étant

hebdomadaires et d'autres quotidiennes. Pour de nombreuses raisons, qui tiennent à l'intérêt télévisuel mais qui sont aussi des raisons d'entreprise, les producteurs, dont je suis, cherchent à fabriquer, à produire et à vendre des émissions quotidiennes. La raison en est simple : l'amortissement des équipes est plus intéressant puisqu'on fait plus d'émissions par an qu'avec une seule hebdomadaire. Une hebdomadaire sur dix mois représente quarante émissions ; c'est ce qu'on fait en deux mois avec une quotidienne. Le chiffre d'affaires d'une quotidienne est donc jusqu'à quatre fois plus élevé que celui d'une émission hebdomadaire : c'est une évidence. Si je faisais une mensuelle, le chiffre d'affaires serait quatre fois moins élevé.

Avant de produire « Le grand journal », je produisais des événements, et le chiffre d'affaires de ma maison de production était assez bas. Quand j'ai commencé à produire une quotidienne, mon chiffre d'affaires a été multiplié par huit mais mes dépenses aussi, mes frais aussi. Quand j'ai vendu « 28 minutes » à Arte, une émission quotidienne que je coproduisais avec une société de production, j'ai fortement multiplié mon chiffre d'affaires, mes dépenses aussi. Il y a donc quelque chose de systémique : une émission produite 200 fois dans l'année coûte plus cher qu'une autre produite 40 fois. Vous remarquerez d'ailleurs que ce n'est pas proportionnel, car les charges fixes s'amortissent. En revanche, il y a des charges variables : un caméraman qui fait une émission, cela coûte à chaque émission.

Pour revenir sur la question dans la question, je le répète, il n'y a pas de croissance structurelle à la télévision : on travaille ou on ne travaille pas ; on vend une émission ou on ne la vend pas. Mon métier, depuis quarante ans, se résume ainsi : est-ce que j'ai une bonne idée ? Est-ce que j'arrive à la vendre ? Surtout, la mesure de notre réussite, ce n'est pas la vente de l'émission, je le dis solennellement car c'est le fondement de ma vie professionnelle : c'est la réussite de l'émission. J'ai des objectifs d'audience tous les ans ; ils sont très souvent revus à la hausse, pratiquement tous les deux ans. À chaque fois, nous les avons atteints au bout de deux ou trois ans et les émissions ont été reconduites. Depuis dix ans, elles sont reconduites par tout un collège de personnes qui statuent au vu de l'adéquation de nos émissions et de leur contenu à la stratégie éditoriale de la chaîne, et surtout au vu des résultats.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous dites que l'augmentation des volumes que vous a confiés France Télévisions s'explique par le passage de certaines émissions d'un rythme hebdomadaire à un rythme quotidien.

Je voudrais revenir sur une émission en particulier : « C dans l'air ». France Télévisions a décidé, du jour au lendemain, d'intégrer *Together Media* comme producteur de cette émission phare de France 5, aux côtés de *Maximal Productions*, qui est une filiale de Mediawan. Pouvez-vous revenir sur cette décision d'associer un coproducteur à une émission qui marchait déjà très bien et qui était assurée par un producteur établi depuis longtemps ? Pourquoi, du jour au lendemain, alors que vous aviez créé votre société juste après l'arrivée de Delphine Ernotte, vous a-t-on imposé comme coproducteur de cette émission ?

M. Renaud Le Van Kim. Vous avez raison, c'était une émission qui marchait vraiment très bien. Je le dis devant Nathalie Darrigrand, qui a été directrice de France 5 et qui a lancé « C dans l'air », émission alors présentée par Yves Calvi et produite par Jérôme Bellay, un très grand directeur de l'information – je le connais bien parce que je l'avais engagé quand j'ai lancé LCI.

Personne n'imaginait que l'émission pourrait survivre sans Yves Calvi. À la surprise générale, il a annoncé son départ à la fin de la saison pour partir sur LCI. Quelques jours plus tard, Jérôme Bellay – producteur, rédacteur en chef et président de *Maximal*, qui produisait

« C dans l'air » pour France 5 – annonce également qu'il quitte l'émission avec la quasi-totalité de son équipe – producteurs, rédacteurs en chef, reporters, programmeurs. L'émission se retrouve décapitée.

Cette émission, qui connaît un énorme succès, est un des fondements de ce qu'est France 5 aujourd'hui et de ce qu'elle était à l'époque. C'est un *asset* important de la chaîne. Elle continue habituellement pendant l'été. L'ensemble des équipes de France 5 et de France Télévisions sont, je l'imagine, très ennuyées d'apprendre, fin mai, que l'émission la plus importante ne peut pas couvrir l'été. Je reçois alors un coup de téléphone non pas de *Maximal* – qui n'était pas propriété de Mediawan à l'époque mais de Lagardère – parce que personne n'était disponible. Vous imaginez bien qu'à cette époque, en mai, les rédacteurs en chef, les animateurs, tout le monde était en charge : il n'y avait pas d'équipe pour faire cette émission. Je venais d'arrêter ma collaboration avec le groupe Canal + et je me retrouvais avec une équipe complète sur le marché. Franchement – je vous assure que c'est la vérité –, j'étais une opportunité pour beaucoup ; non pas que je sois meilleur que d'autres, mais j'étais au moins disponible.

L'équipe de Lagardère m'a donc proposé d'être coproducteur. Pour votre information, j'ai refusé la coproduction de « C dans l'air » parce que je considérais que ce n'était pas un actif qui m'appartenait. Je n'avais rien fait pour le succès de cette émission. J'ai donc refusé et j'ai accepté de les aider pendant deux ans comme prestataire de services, pour faire du conseil. J'étais coproducteur exécutif, je n'avais pas de droit de format, pas de droit d'image, pas de droit de décision : j'étais le sous-traitant du groupe Lagardère pour cette émission. J'ai bien fait parce que l'émission s'est remise à fonctionner très rapidement. Quand elle s'est trouvée hors d'eau, j'ai cessé mon activité parce que je n'étais plus utile.

J'en profite pour dire qu'à l'époque, personne ne croyait que l'on pourrait remplacer Yves Calvi. La chaîne – pas moi – a décidé de mettre une jeune journaliste à l'antenne : Caroline Roux. Elle a instantanément réussi à installer l'émission à un très haut niveau. C'est de nouveau un succès, et je suis fier d'avoir participé à l'élaboration de cette réussite pendant deux ans, en tant que prestataire.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Pensez-vous qu'il n'y avait que vous pour coproduire cette émission ? Comment cela vous a-t-il été attribué, alors que votre société était très jeune et qu'il y avait probablement bien d'autres concurrents qui auraient pu aussi assurer cette continuité et bénéficier de ce contrat de France Télévisions ?

M. Renaud Le Van Kim. Je croyais vous avoir répondu mais je vous le redis : ma société n'était pas jeune – c'est une vue de l'esprit que de dire le contraire ! Les gens ne se souviennent pas du nom de mes sociétés de production : ils parlent de « la société de Renaud Le Van Kim ». Je le dis vraiment sans arrogance et avec beaucoup d'humilité : je n'étais pas jeune du tout – j'aurais bien aimé me présenter aujourd'hui devant vous avec vingt ans de moins, mais ce n'est pas le cas. J'avais de longues années de service dans la production et dans la réalisation d'émissions de télévision, j'étais un référent pour tout le monde, je connaissais bien le groupe Lagardère. Si aujourd'hui une chaîne de télévision disait « je lance une quotidienne » – pas une spéciale, pas une unitaire, mais une émission quotidienne qu'il faut mettre à l'antenne dans la semaine –, personne ne peut le faire ! Seuls des gens en jachère de travail le peuvent, et j'étais, moi, en jachère de travail.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Cette émission était produite jusque-là par Lagardère : ne pensez-vous pas que Lagardère aurait pu continuer ? N'y avait-il pas d'autres

talents chez Lagardère qui auraient pu assumer la continuité de cette émission ? C'est d'ailleurs tout l'objet de la contestation de l'attribution de ce marché à votre société, qui venait d'être créée : pourquoi Lagardère n'a-t-il pas continué à produire cette émission ?

M. Renaud Le Van Kim. Tout d'abord, il s'agit d'un marché privé : ça a été une discussion entre deux producteurs privés. Je ne pense pas que c'était ma personnalité qui les intéressait. Ce n'est pas de la fausse humilité de ma part : ils n'avaient tout simplement pas d'équipe, il fallait trouver pour « C dans l'air » dix ou quinze journalistes, un rédacteur en chef, une équipe complète, un producteur. Encore une fois, je n'ai pas coproduit cette émission : j'étais prestataire. J'ai fait du conseil en production, je n'étais pas coproducteur délégué de cette émission.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'en viens – ce sera ma dernière question sur l'attribution des émissions phares qui ont été faites par France Télévisions au début de l'installation de votre société *Together Media* – à l'émission « C politique ». Il s'agit d'un magazine très important d'information hebdomadaire diffusé en *prime* le dimanche soir sur France 5. La production de cette émission vous a été confiée très peu de temps après la création de *Together Media*, alors même que vous ne disposiez pas d'une antériorité significative, au titre de votre société, dans la production de magazines politiques pour le service public. Pourriez-vous revenir, de façon synthétique, sur la procédure d'attribution de ce magazine important du service public ?

M. Renaud Le Van Kim. J'avais une grande notoriété à France 2. J'ai démarré ma carrière sur Antenne 2 il y a quarante ans : je n'étais donc pas un inconnu à France 2. J'ai travaillé avec beaucoup d'autres équipes de France 2 quand l'antenne était dirigée par d'autres directeurs généraux, d'autres présidents ou présidentes. Le premier direct que j'ai fait pour Antenne 2 comme réalisateur était un *prime time* – pour information, « C politique » n'est pas un *prime time*. On m'avait confié, le 26 août 1989, la réalisation du bicentenaire de la Déclaration des droits de l'homme ; c'est un de mes plus gros directs sur Antenne 2. Ensuite, j'ai continué longuement avec eux, donc je n'étais pas du tout un inconnu ou un étranger pour la chaîne.

C'est simple : certains journalistes avec lesquels je travaillais n'ont pas voulu poursuivre leur collaboration avec Canal + après mon départ. Je me suis donc retrouvé avec une équipe que je payais moi-même et je n'avais pas de contrat : je devais donc vendre une émission. Toutes les semaines, on fabriquait une émission sur le papier et on envoyait le conducteur à absolument tout le monde à France 5, en leur disant : « On a ça : ça vous intéresse ou pas ? »

J'apprends que France 5 lance un appel à projets ; nous étions six à y participer. Dans l'appel à projets – cela répond à votre question sur le temps de parole des politiques, monsieur le président –, le mantra était : « Nous voudrions faire une émission politique sans politiques ». Pour information, « C politique » existait avant mon arrivée puisque c'était une émission d'interviews présentée par Caroline Roux, qui recevait des personnalités politiques. J'ai donc répondu à cet appel d'offres ; nous étions très préparés puisque cela faisait six mois qu'on ne travaillait pas : nous avons eu le temps de préparer et de mûrir notre projet. Nous avons répondu à l'appel d'offres, et je l'ai gagné – comme j'ai gagné celui de « 28 minutes » face à plus de cinquante producteurs, ou encore, il y a quelques mois, celui de « On a du nouveau » face à soixante producteurs. Parfois je perds, parfois je gagne ; mais là, j'ai gagné.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Si ça vous va, j'aimerais que vous nous fassiez des réponses un peu plus synthétiques car j'ai beaucoup de questions et nos collègues ici présents devront aussi avoir la parole.

Ma question était très simple, et vous n'y avez pas répondu : pourquoi vous ? Pourquoi, pour une émission aussi importante, alors que votre société vient d'être créée, avez-vous gagné cet appel d'offres ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Posez la question à France Télévisions !

M. Renaud Le Van Kim. Je vais quand même répondre – pardonnez-moi si je suis long, monsieur le rapporteur, mais il y a souvent une question dans la question.

Je vais faire court : j'imagine que je l'ai gagné parce que mon dossier était le meilleur ; je pense que mon dossier était le meilleur.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Merci – voilà une réponse claire !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Madame Darrigrand, je souhaite aborder la question de l'attribution de cette émission sous l'angle des responsabilités décisionnelles qui étaient les vôtres à l'époque. Vous avez derrière vous une longue carrière chez France Télévisions : vous y êtes entrée en janvier 1988 et en êtes partie en janvier 2020. Entre-temps, vous êtes devenue directrice de France 5 en 2016, puis directrice des programmes de France Télévisions en 2019. Lorsque vous étiez directrice de France 5, vous étiez chargée de la ligne éditoriale de la chaîne, de la structuration de la grille de programmes ainsi que de la validation des producteurs associés aux différentes émissions.

Je remarque aussi que votre prise de fonctions comme directrice de France 5 en 2016 est concomitante avec le moment où *Together Media* récupère la production de « C politique », à la rentrée 2016. Votre position hiérarchique vous plaçait nécessairement au cœur du processus de décision visant à attribuer ce magazine important de France Télévisions.

Vous conviendrez qu'après votre départ du groupe, vous avez rejoint la société *Together Media* dont le chiffre d'affaires avec France Télévisions avait été multiplié par 2,5 depuis 2017. Cet enchaînement assez logique entraîne, comme vous pouvez le supposer, plusieurs interrogations. Tout d'abord, est-ce que, oui ou non, vous avez participé à la sélection de *Together Media* pour la production de « C politique » ?

Mme Nathalie Darrigrand. J'avais demandé s'il était possible de faire un petit propos liminaire pour partager mon parcours, parce que j'avais été nommément citée par M. le rapporteur bien avant que cette commission ne démarre. Si cela est possible, est-ce que je peux le faire ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous allons aborder un sujet important, qui ne concerne pas seulement votre personne, madame Darrigrand. Je veux donc poser le cadre de ce débat, afin d'obtenir des réponses très précises sur ce sujet.

Avec M. le rapporteur et les membres de cette commission d'enquête, nous nous intéressons à ce qu'on appelle dans un autre cadre le pantouflage. Cette pratique concerne habituellement les responsables politiques et les hauts fonctionnaires. On peut considérer que même si les salariés de l'audiovisuel public relèvent du droit privé, ils y exercent une mission de service public ; leur départ vers une entreprise privée soulève donc des interrogations.

Il faut être très clair : la loi l'autorise.

Mme Nathalie Darrigrand. Merci de le dire !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Toutefois, « Complément d'enquête » a consacré un reportage au pantouflage en 2021, puis « Cash investigation » en 2025, s'interrogeant sur la situation des élus et des hauts fonctionnaires qui partaient travailler dans le privé. La question se pose aussi pour les salariés investis d'une mission de service public qui rejoignent une entreprise privée, qui plus est après avoir perçu des indemnités de licenciement. C'est un système sur lequel nous devons réfléchir car, si les salariés de l'audiovisuel public ne sont pas des élus ni des hauts fonctionnaires, leur participation à un service public leur donne, d'une certaine manière, des devoirs.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ma question était vraiment très simple. Je pense avoir décrit d'une façon factuelle – vous me corrigerez si j'ai commis une erreur – votre entrée chez France Télévisions, votre responsabilité dans l'attribution de programmes à *Together Media* alors que la société venait à peine d'être créée, votre départ de France Télévisions et votre arrivée chez *Together Media*. Avez-vous participé, directement ou indirectement, à la sélection de *Together Media* pour la production de « C politique » ?

Mme Nathalie Darrigrand. Oui. J'étais à la tête de France 5 : bien sûr que j'ai participé au lancement de ce magazine, à la définition de sa ligne éditoriale et à la mise en place de la consultation.

Comment cela se passe-t-il ? On vous a déjà expliqué les règles mais je vais le refaire, si vous le voulez bien : nous avons choisi la proposition de *Together Media* parce que c'était celle qui répondait le mieux au cadre éditorial que l'on avait fixé. La décision est collégiale, prise avec la direction des magazines et la direction de l'antenne. Ce n'est jamais une patronne toute seule qui décide, encore moins quand il s'agit de contractualiser.

À l'époque – les modalités ont changé –, on lance des mandats de négociation n'impliquant pas moins de dix personnes : des responsables de l'antenne, de la production et de la finance, le directeur général et la directrice des programmes et de la stratégie, ainsi que la présidente. Cela permet aux gens qui négocient la production financière, si l'éditorial a donné son accord, de faire leur travail. Si ensuite l'antenne et la direction de la production sont d'accord, cela fait l'objet d'un contrat. Ce contrat est validé par le contrôleur d'État avant la signature de Delphine Ernotte. Je rappelle cela pour que l'on comprenne bien la collégialité de la démarche, ainsi que le niveau de contrôle entourant ces productions de magazines qui, évidemment, représentent une somme importante.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'aimerais revenir sur les conditions dans lesquelles vous avez quitté France Télévisions avant de rejoindre la société *Together Media*. Vous avez exercé les fonctions de directrice de France 5 et de directrice des programmes du groupe France Télévisions – des responsabilités éminentes qui vous plaçaient au cœur des décisions éditoriales de France Télévisions et du processus d'attribution de contrats de production. En 2020, vous quittez vos fonctions ; en 2021, vous rejoignez la société *Together Media*, productrice de plusieurs émissions dont la mise à l'antenne ou la reconduction contractuelle avait été validée sous votre direction – « C politique », « C dans l'air », « La fabrique du mensonge ».

Pouvez-vous nous dire à quelle date remontent vos toutes premières prises de contact – je rappelle que vous êtes sous serment – avec la société *Together Media* pour un éventuel passage chez eux, notamment comme directrice ?

Mme Nathalie Darrigrand. Je vais vous expliquer cela. Je pars de France Télévisions sur un désaccord éditorial : l'arrêt de France 4, demandé par la tutelle, affecte les chaînes avec un déploiement des dessins animés notamment sur France 5. C'était pour moi très difficile à accepter dans la mesure où cela revenait à déconstruire ce que j'avais construit avec les équipes de France 5. Une fois que l'on déclare être en désaccord éditorial, on est licencié quand on est un cadre, comme je l'étais, au comité exécutif de France Télévisions.

Cela va assez vite : on commence à vraiment voir que ce désaccord existe en décembre ; en février, je ne suis plus à France Télévisions. Autant vous dire que je n'ai pas anticipé cette situation : je me retrouve au chômage, sans point de chute, sans travail à la clef. Je suis donc, à 56 ans, dans une situation un peu critique pour redémarrer une activité. J'ai envie de continuer à travailler dans mon domaine d'expertise, qui est celui de la télévision ; je crée donc une société de conseil, car c'est tout à fait possible et légal, et je commence à travailler, en conseil, pour quelques producteurs : Morgane Production, La Famiglia, Pia Production, Calt Production, avec lequel j'ai développé l'écriture d'une série documentaire qui ira sur Canal +, et *Together*. C'est comme cela que nous entrons en collaboration, par le biais d'une mission de conseil en production. Cela durera une année. On n'était pas certain, en réalité, que cela fonctionnerait : c'était pour moi un changement de profession, on lançait une émission qui s'appelait « C ce soir » ; ce sont des moments toujours intenses, pleins de mouvement. Il se trouve que cela a fonctionné. Au bout d'un an, en septembre 2021, Renaud Le Van Kim me propose d'intégrer la société *Together Media* en tant que directrice générale des contenus – voilà la chronologie.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Si j'insiste sur votre situation, notamment sur votre rôle dans la procédure d'attribution d'émissions importantes de France Télévisions à *Together*, c'est parce que j'ai pu apprendre, dans les informations que France Télévisions m'a communiquées, que vous auriez touché, au moment de votre départ de France Télévisions, avant de rejoindre la société *Together Media* pour laquelle vous aviez signé des contrats de production, des indemnités de départ de près de 400 000 euros – un peu moins en vérité.

Pouvez-vous nous préciser les conditions dans lesquelles vous avez touché une indemnité aussi importante, qui peut s'apparenter à un parachute doré ? Une somme comme celle-là, c'est l'achat d'un appartement, d'une maison, c'est un investissement d'une vie ; c'est une somme très importante. Vous n'êtes pas la seule : j'ai posé cette même question au sujet d'autres personnes à Mme Ernotte. Est-ce que ce montant de plusieurs centaines de milliers d'euros correspondait, à l'époque, à la convention collective de France Télévisions ? Était-ce un régime dérogatoire ?

Mme Nathalie Darrigrand. Pas du tout. Pour ce qui est de mon indemnité de licenciement, c'était une indemnité légale, conforme à l'état du droit et aux accords collectifs en vigueur à France Télévisions. Il est vrai que la somme peut paraître importante mais il faut la considérer au regard de mes trente-deux années d'expérience au sein de France Télévisions – c'est long, trente-deux ans – et de mes responsabilités. C'est une indemnité normale, qui a été négociée et qui respecte en tout point les règles au sein de France Télévisions. Il n'y a donc pas eu de procédure spécifique.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Le montant que vous avez cité vous a été communiqué sur la plateforme numérique, monsieur le rapporteur, pour des raisons de respect de la vie privée. Je ne suis pas certain qu'il soit public. Chaque salarié français, du secteur public ou privé, a le droit à la confidentialité du montant de l'indemnité de licenciement qu'il obtient dans le cadre d'une négociation transactionnelle. Il ne s'agit pas de cacher des choses aux Français et je vous rejoins, monsieur le rapporteur, s'agissant de la nécessité de renforcer le cadre déontologique dans lequel s'opèrent les allers-retours entre France Télévisions et les sociétés de production ; nous sommes plutôt d'accord sur les mesures qu'il conviendrait de prendre. Mais efforçons-nous de parler en dizaines ou en centaines de milliers d'euros plutôt que de mentionner des chiffres précis.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je pense que je n'ai pas donné de chiffre précis. Il s'agit en l'occurrence de plusieurs centaines de milliers d'euros, ce qui a une importance au regard des questions que je souhaite poser.

Vous avez parlé de négociation transactionnelle, madame Darrigrand. Je ne comprends pas bien : le montant de votre indemnité était-il légal et conforme à la convention collective, ou a-t-il fait l'objet d'une négociation ?

M. Emmanuel Maurel (GDR). Les salariés ont le droit de négocier ! Il faut arrêter...

M. Charles Alloncle, rapporteur. C'est de l'argent public !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. J'ai annoncé ce matin au rapporteur que j'apporterais à ce sujet une précision importante. Les employeurs privés peuvent vouloir négocier avec les salariés qu'ils licencient des clauses de non-concurrence, de non-sollicitation ou de non-débauchage, valables un, deux ou trois ans. Ils leur accordent, en contrepartie, des sommes importantes qui se chiffrent en centaines de milliers d'euros. C'est fréquent dans le privé.

Or les dirigeants de France Télévisions ne vous ont pas demandé, madame Darrigrand, de signer de telles clauses. J'espère que nous aurons l'occasion d'en parler avec eux car cela relève de leur responsabilité. Quoi qu'il en soit, je suis heureux pour vous que vous ayez pu négocier au mieux.

Monsieur le rapporteur, je vous laisse préciser votre question.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Il me semble que mes questions sont précises. Vous parlez souvent de négociation, madame Darrigrand, tout en indiquant que votre indemnité correspond à ce qui est prévu par le cadre légal et la convention collective. Y a-t-il eu négociation d'une transaction supplémentaire, excédant ce cadre légal ?

Mme Nathalie Darrigrand. Mon indemnité était parfaitement conforme au cadre légal. Pardonnez-moi : c'est à mauvais escient que j'ai utilisé le terme de « négociation ».

M. Charles Alloncle, rapporteur. Si je vous pose cette question, qui a suscité l'émotion de députés de divers bords politiques ici présents, alors qu'il s'agit tout de même d'argent public...

(Plusieurs députés s'exclament.)

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Attendez, monsieur le rapporteur !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Écoutez, vous m'interrompez systématiquement, monsieur le président, et je n'ai pas pu poser deux questions consécutives ! J'ai le droit de les poser sans qu'elles soient reformulées. Il me semble qu'elles sont précises et factuelles.

Mme Virginie Duby-Muller (DR). Cessez de vous victimiser !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. J'en ai marre de lire sur Twitter que le président de la commission ou les autres députés auraient censuré le rapporteur !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous me coupez la parole depuis le début de cette audition. Vous reprenez le micro après chaque question et la reformulez longuement. Tout le monde en est témoin !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Non, c'est absolument faux ! Je vous ai appelé ce matin, monsieur le rapporteur. Je vais être transparent et prendre les Français à témoin, moi aussi.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Et là, vous ne reformulez pas ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Non, laissez-moi parler maintenant ! S'il vous plaît, ne nous donnons pas en spectacle. Laissez-moi terminer ; je vous donnerai la parole après !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je demande simplement à pouvoir exercer mon rôle de rapporteur dans les quarante-cinq minutes qui me sont allouées, ni plus ni moins. C'est mon droit. Cessez de m'interrompre systématiquement.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vais être très clair, en espérant que mes propos ne seront pas instrumentalisés.

Le fait que des salariés licenciés par France Télévisions perçoivent des indemnités de licenciement et retrouvent ensuite un emploi dans une société de production ayant contracté avec France Télévision soulève des questions. Il y a là un vrai sujet. J'ai appelé ce matin M. le rapporteur pour lui annoncer que j'apporterais, durant l'audition de Mme Darrigrand, une précision : c'est France Télévisions qui est responsable de ne pas prévoir des clauses de non-concurrence, de non-débauchage ou de non-sollicitation lorsqu'elle négocie des indemnités de licenciement. C'est bien France Télévisions qui est responsable, madame, de ne pas vous avoir demandé de ne pas travailler pendant un, deux ou trois ans pour l'un de ses prestataires, en échange de vos indemnités de licenciement. Elle aurait pu le faire, comme le font nombre d'entreprises privées.

Quoi qu'il en soit, le rapporteur sait que nos positions ne sont pas éloignées sur ce sujet de fond. Vous avez la parole...

M. Charles Alloncle, rapporteur. En juin 2013, Laurent Vallet, qui fut ensuite président de l'Institut national de l'audiovisuel (INA), a été chargé par la ministre de la culture et de la communication, Aurélie Filippetti, de rédiger un rapport sur les relations entre producteurs et chaînes de télévision. Dans ce rapport publié le 17 décembre 2013, il recommandait qu'un ancien salarié d'une chaîne ayant eu un lien avec la création d'œuvres audiovisuelles, s'il fonde une société de production ou en devient employé, ne puisse, pendant trois ans, bénéficier de contrats avec son précédent employeur ou être en charge de projets de la part de celui-ci.

Les questions que je pose depuis le début de cette audition ne sont ni de gauche ni de droite : Aurélie Filippetti, que l'on ne peut accuser d'être de mon camp, a déclaré souscrire à cette proposition. Celle-ci allait d'ailleurs dans le sens d'un amendement voté par le Sénat qui avait suscité une levée de boucliers de la part des producteurs. Que pensez-vous de cette recommandation, monsieur Le Van Kim, et comment expliquez-vous cette réaction des sociétés de production ?

M. Renaud Le Van Kim. C'est plus simple que cela. Il m'est arrivé, monsieur le président, de me séparer de collaborateurs. Dans ce cas, on a envie, pour se protéger – ma réponse est celle d'un entrepreneur – de signer une clause de non-débauchage et de non-concurrence pour éviter qu'ils ne transfèrent ailleurs ce qu'ils ont appris au sein de l'entreprise. Mais cela coûte très cher à l'employeur. Une société comme la mienne ne peut pas se le permettre ; je ne sais pas ce qu'il en est pour France Télévisions. Il s'agit tout de même de payer un salarié pour qu'il cesse de travailler dans son champ de compétences – c'est-à-dire pour qu'il ne travaille plus.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Si vous en aviez les moyens, le feriez-vous ?

M. Renaud Le Van Kim. Je vais être très franc : cela dépend de l'activité du salarié. Si un animateur génial comme Karim Rissouli m'annonçait qu'il partait faire la même chose pour TF1, je préférerais qu'il s'arrête pendant un an. Je ne sais pas si j'aurais les moyens de le payer mais je serais très ennuyé.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Accepteriez-vous que Mme Darrigrand devienne directrice des contenus chez Banijay ?

M. Renaud Le Van Kim. Oui, je l'accepterais. Sans dévaloriser son travail, le niveau de compétition n'est pas le même à ce type de poste.

On m'a souvent proposé d'être éditeur de programmes mais je ne l'ai jamais été. Mon avis cependant – puisque c'est ce que vous me demandez –, c'est qu'un éditeur n'a pas envie que des gens qui ont travaillé chez lui pendant des années apportent leurs compétences à un concurrent. Si, en revanche, ces personnes continuent de travailler pour lui au travers d'une société de production, j'imagine qu'il y voit plutôt une bonne nouvelle. Voilà mon avis.

Enfin, monsieur le président, vous avez parlé d'allers-retours. Pour qu'il n'y ait pas de confusion, je voudrais préciser que, pour Mme Darrigrand, il s'agissait d'un aller sans retour.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. On ne sait jamais !

M. Renaud Le Van Kim. Merci, mais notre passé est plus long que notre futur !

Lorsque ma société de production a eu cinq ou six ans – je suis désolé, mais je n'ai plus la date en tête –, j'ai eu envie de prendre non pas du recul mais un peu de temps pour moi, pour faire d'autres choses. J'avais deux émissions en direct le dimanche et tous mes week-ends étaient pris ; j'avais aussi une quotidienne qui se terminait en fin de journée. J'avais travaillé pendant près de quarante ans en étant seul à la tête de maisons de production. Cela faisait plusieurs mois que je me demandais si je n'allais pas avoir besoin de prendre quelqu'un qui ait mon *track record*, qui soit de ma génération et avec qui j'aurais envie de travailler. C'était une opportunité pour moi.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Personne ne conteste le recrutement de Mme Darrigrand. La question de M. le rapporteur était précise. Je le laisse la poser de nouveau, sans quoi il va m'accuser de la reformuler !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ce qui me frustre, c'est de ne pas pouvoir réagir à certaines réponses !

J'ai interrogé Mme Ernotte sur les allers-retours et les allers simples vers les sociétés de production sans évoquer votre seul cas, madame Darrigrand. J'ai aussi parlé de M. Candilis qui, venant de Banijay, est devenu directeur des programmes de France Télévisions. À ce poste, il a pu signer de nombreux contrats avec cette société ; il a fait la navette entre les deux. On peut aussi penser au cas de Catherine Alvaresse, directrice des documentaires de France Télévisions de 2019 à 2023, qui a pris ensuite la tête de KM Production, filiale de Banijay spécialisée dans les documentaires, où elle a signé des contrats avec France Télévisions.

Comment expliquez-vous, madame Darrigrand, que le montant des contrats passés entre France Télévisions et *Together Media* ait triplé entre 2020, date de votre départ de la première, et 2022, alors que vous étiez à la tête de la seconde depuis quelques mois ? N'y a-t-il pas là un conflit d'intérêts évident ?

Mme Nathalie Darrigrand. À partir du moment où j'ai été licenciée de France Télévisions, je n'y avais plus du tout accès. Ce n'était plus moi qui prenais les décisions concernant les programmes. En aucun cas, il n'y a conflit d'intérêts.

M. Charles Alloncle, rapporteur. En l'espace de quelques mois, vous exercez des responsabilités à la tête de France Télévisions, vous y signez des contrats pour *Together Media*, vous vous faites licencier et prenez des indemnités de licenciement de plusieurs centaines de milliers d'euros, vous rejoignez *Together Media* et vous multipliez par trois le volume de contrats passés entre votre nouvel et votre ancien employeur : pour vous, il n'y a là aucun soupçon possible de conflit d'intérêts ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mme Darrigrand n'a pas pris des indemnités de licenciement, monsieur le rapporteur : elle a été licenciée par France Télévisions – une expérience qui n'est jamais agréable – et, comme n'importe quel salarié à qui cela arrive, elle a négocié des indemnités.

Néanmoins, madame Darrigrand, le rapporteur et moi-même nous interrogeons sur d'éventuels conflits d'intérêts car vous avez très vite retrouvé un poste dans une société de production privée travaillant pour France Télévisions.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Effectivement. Si je pose cette question, c'est parce qu'en dépit de votre licenciement, vos liens avec France Télévisions n'ont visiblement pas été altérés : une fois arrivée chez *Together Media*, vous continuez d'augmenter le volume transactionnel entre les deux sociétés. Vous comprenez que cela puisse laisser planer un doute sur vos indemnités de licenciement de plusieurs centaines de milliers d'euros.

Mme Nathalie Darrigrand. Ce n'est pas moi qui ai fait augmenter le volume des contrats avec *Together Media* : c'est Renaud qui a obtenu un contrat alors que je n'étais plus à France Télévisions depuis six mois. Le calendrier ne fonctionne pas. Ce n'est pas moi qui ai pris la décision de lancer « C ce soir ».

M. Renaud Le Van Kim. Nathalie Darrigrand, licenciée de France Télévisions, était sur le marché du travail ; c'était plutôt une aubaine pour moi mais nous n'avions pas contracté. C'est moi qui ai rencontré les équipes de France Télévisions et leur ai proposé une émission quotidienne présentée par Karim Rissouli. C'est moi qui l'ai fait tout seul. Cela n'a rien à voir avec Mme Darrigrand et il est inexact de dire le contraire.

M. Charles Alloncle, rapporteur. En juillet 2020, quelques mois à peine après avoir quitté France Télévisions, madame Darrigrand, vous créez la société Azur Productions. Le 31 décembre 2020, celle-ci dépose la marque et le logo « C ce soir », en lien avec *Together Media* et France Télévisions. Et quelques mois après, vous rejoignez *Together Media*.

Ce passage à vide assez court vous a donc permis de prendre des parts, à titre personnel, dans une émission du service public. Confirmez-vous cette chronologie des faits ? Comment expliquez-vous qu'une société de production naissante ait pu déposer une marque pour une émission quotidienne en partenariat avec des sociétés de la taille de *Together Media* et France Télévisions ?

Mme Nathalie Darrigrand. Nous avons déposé le nom de l'émission ; ce ne sont pas des actions, il n'y a pas d'actionariat.

M. Renaud Le Van Kim. Je me permets de répondre, car c'est moi qui ai fait le dépôt. Il y a une petite confusion. Nous sommes *coproducteurs*. France Télévisions est *copropriétaire* des émissions et les marques lui appartiennent ; c'est le cas notamment de « C politique », qui lui appartenait même avant. Quand on dépose une émission, on a toujours peur d'avoir un procès parce que le titre serait déjà pris. Pour mémoire, la société de Thierry Ardisson avait déposé tellement de titres qu'on avait toujours peur qu'il nous fasse un procès !

Nous avons donc déposé ensemble un nom d'émission ; aucune valeur financière ni patrimoniale n'y est attachée. C'est simplement un dépôt de marque.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je voudrais revenir sur une question précédente du rapporteur. Ne croyez-vous pas qu'il serait préférable qu'un salarié de France Télévisions ayant exercé de hautes responsabilités ne puisse pas travailler pendant un, deux voire trois ans dans des sociétés de production après son licenciement, en échange d'indemnités un peu plus élevées ?

C'est pour mettre un terme aux soupçons que de telles dispositions ont été décidées dans le monde politique : dès qu'un politique retrouvait du travail, on considérait qu'il avait abusé de sa fonction précédente ou qu'il allait vendre son carnet d'adresses. Aujourd'hui, un ancien ministre ne peut, durant trois années, travailler pour une société avec laquelle il a eu des liens. Des lois pour la confiance dans la vie politique ont été votées et, pour les hauts fonctionnaires, il existe un comité de la déontologie.

Ne faudrait-il pas encadrer de la même façon les allers-retours ou les allers simples des salariés de France Télévisions vers les sociétés de production ? En dépit du cadre que vous avez rappelé, ils éveillent en effet des soupçons.

Mme Nathalie Darrigrand. Je pense que deux ou trois ans sans pouvoir travailler dans son domaine de compétences, c'est très long. Un tel délai condamnerait le salarié à devoir se reconverter.

M. Renaud Le Van Kim. Il existe aujourd'hui une procédure renforcée pour les anciens collaborateurs, qui vous a été présentée lors de l'audition de Mme Ernotte.

J'ajoute qu'en trente-deux ans passés chez France Télévisions, Mme Darrigrand a travaillé avec 100 % des producteurs de la place. Lui interdire de travailler avec l'un d'entre eux, c'est lui interdire de travailler tout court, ou la contraindre à faire autre chose de sa vie. Or j'imagine qu'elle a envie de rester dans son champ de compétences.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Encore une fois, la question n'a rien de personnel. Nous réfléchissons à la façon d'encadrer ces mouvements de la même façon qu'on les a encadrés dans le monde politique – même si je ne compare ni les journalistes, ni les cadres de France Télévisions à des responsables politiques.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je voudrais évoquer la concentration de la production des émissions de France 5. En dépit de ses 9 000 employés et des milliards d'euros d'argent public qu'elle coûte chaque année, France Télévisions externalise 80 % des émissions de flux de France 5, comme « C dans l'air », « C à vous », « C ce soir » ou encore « C politique » – et elle ne le fait qu'auprès de deux sociétés : Mediawan et *Together Media*. Que pensez-vous de cette situation, monsieur Le Van Kim ? Avec simplement un plateau, des invités, des cadreur et des caméras, ces émissions d'opinions ou d'idées sont moins complexes à produire qu'un *prime* ou un spectacle du service public. Pourquoi France Télévisions a-t-elle besoin de les externaliser massivement ?

M. Renaud Le Van Kim. Je ne pense pas que nous fassions des émissions d'opinion, mais nous aurons l'occasion d'en reparler.

Au-delà de ça, vos propos sont inexacts. L'ensemble des magazines de France 5 ne sont pas produits par deux sociétés seulement mais par plus de cinquante si l'on compte les documentaires.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je parlais des émissions de flux.

M. Renaud Le Van Kim. L'émission de flux « Les maternelles » est produite par la société 2P2L, qui n'appartient ni à Mediawan, ni à Banijay.

M. Charles Alloncle, rapporteur. La répartition, c'est tout de même 80 % – 20 %.

M. Renaud Le Van Kim. Non, de nombreuses maisons de production travaillent pour France Télévisions. Je pourrais citer aussi « Le magazine de la santé », produit par la société d'un ami, 17 Juin Production.

J'ai lu dans un quotidien, il y a deux jours, que je serais le troisième ou quatrième producteur de flux pour France Télévisions. J'aimerais bien, mais je ne suis même pas parmi les quinze premiers ! Je produis deux émissions pour le service public, puisque « C politique » et « En société » sont diffusées sur la même tranche horaire de deux heures, même si elles ont un nom différent. C'est tout. Je ne pense donc pas concentrer trop d'émissions au sein de ma seule société.

Les dirigeants de France Télévisions ont choisi de confier des émissions de France 5 à des gens en qui ils ont confiance. C'est à eux de vous répondre, s'agissant du bien-fondé de cette décision. Je ne me mettrai pas à leur place.

Je n'ai pas le sentiment, enfin, de faire des émissions d'opinion : j'organise des débats d'idées où toutes les opinions sont représentées, dans le cadre d'un pluralisme absolu.

M. Charles Alloncle, rapporteur. En 2018, madame Darrigrand, Geoffrey Livolsi présente à France Télévisions un documentaire qui pourrait trouver sa place sur France 5 – dont vous étiez alors la directrice exécutive –, dans l'émission « Le monde en face ». Renaud Allilaire, à l'époque adjoint en charge des magazines et des documentaires de France Télévisions, pousse le projet et vous le présente le 16 janvier, mais vous refusez de l'acheter. Vous me direz que c'est votre droit. Mais il se trouve que ce documentaire portait sur le harcèlement moral à France Télécom. Il coïncidait parfaitement avec l'actualité : l'entreprise était en plein procès et, un an plus tard, elle était condamnée pour harcèlement moral en raison d'une situation de souffrance au travail ayant poussé trente-cinq salariés à se suicider entre 2008 et 2009.

Je rappelle que Mme Ernotte était cadre exécutive de France Télécom au moment de la vague de suicides et qu'elle était présidente de France Télévisions lorsque le reportage vous a été présenté. Vous avez refusé de le diffuser au motif que vous auriez été inquiète « d'enquêter sur l'ancienne boîte de la patronne ». Je tire mes informations de plusieurs sources crédibles : une enquête d'« Arrêt sur images » diffusée le 6 janvier 2018 et le récit du journaliste d'investigation Jean-Baptiste Rivoire dans son ouvrage *L'Élysée (et les oligarques) contre l'info*, paru en 2022.

Madame Darrigrand, confirmez-vous les propos que je rapporte ? Avez-vous refusé la diffusion de ce reportage qui aurait mis en difficulté Mme Ernotte, alors qu'il collait pleinement à l'actualité ?

Mme Nathalie Darrigrand. Je me souviens très bien de cette discussion. D'abord, il est faux d'affirmer que Renaud Allilaire, qui travaille à l'unité documentaire de France Télévisions, aurait poussé ce documentaire. « Arrêt sur images » nous a taxés de censure mais nous avons le droit de refuser un projet. Nous l'aurions censuré si nous l'avions produit avant d'empêcher sa diffusion. Ce documentaire ne s'inscrivait pas du tout dans la ligne de l'émission « Le monde en face », qui traite de géopolitique. Nous l'avons dit au réalisateur qui, évidemment très déçu, est allé se plaindre et a parlé de censure.

Enfin, la présidente n'est jamais intervenue dans cette décision.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Nous en venons aux interventions des orateurs des groupes.

M. Philippe Ballard (RN). Je précise que j'ai été journaliste pendant près de quarante ans, dont six au sein du service public. J'ai travaillé avec Jérôme Bellay, à France Info notamment, et j'ai fait partie – comme vous, monsieur Le Van Kim – de l'aventure LCI à partir de juin 1994. J'ai six questions à vous poser.

D'abord, que pensez-vous du fait que ce soit le directeur de l'information de France Télévisions qui chapeaute désormais les émissions d'information ? Que cela va-t-il changer pour vous ?

Votre société *Together Media* et *Mediawan* produisent 80 % des émissions de flux. Or, même s'il n'y a pas d'invités politiques dans vos émissions, les intervenants présents sur les plateaux leur donnent une orientation. Vous avez indiqué tout à l'heure que vous utilisiez

des extraits sonores. Je ne vais pas vous apprendre que ce n'est pas du tout la même chose que d'avoir un invité en direct sur le plateau.

J'en viens à une question d'ordre financier. D'après les documents transmis par France Télévisions, la marge est de 12 millions. Nous avons demandé à France Télévisions s'il connaissait la marge des sociétés comme la vôtre ; elle nous a répondu qu'elle la connaissait mais ne nous l'a pas donnée. Libre à vous de nous renseigner sur ce point.

Parmi les réponses de France Télévisions, il y en a une qui m'intrigue : « Concrètement, pour les programmes de flux, la particularité réside dans le fait que les producteurs sont détenteurs de formats que France Télévisions sélectionne en fonction de critères précis : pertinence éditoriale, cohérence avec les missions de service public, potentiel d'audience et attractivité publicitaire. » J'aimerais connaître votre point de vue : le service public ne se transforme-t-il pas en télévision commerciale dès lors qu'il se préoccupe de rentabilité pour faire venir de la pub ?

Enfin, je vous poserai une question à laquelle vous êtes libre de répondre ou non sur les motifs de votre licenciement. Vous avez dit qu'il s'agissait d'un désaccord sur la ligne éditoriale à propos de France 4, si j'ai bien compris. J'ai été syndicaliste pendant près de vingt ans. Si on n'est pas d'accord, on peut démissionner ou négocier une rupture conventionnelle, on ne fait pas forcément l'objet d'un licenciement.

Mme Nathalie Darrigrand. Mon licenciement avait pour motif le risque de déloyauté induit par mon désaccord.

M. Renaud Le Van Kim. La marge est protégée par le secret des affaires, mais cela ne me pose aucun problème de la communiquer. Comme je l'ai indiqué dans mon propos liminaire, j'ai monté cette société il y a dix ans. J'avais alors 56 ans ; j'avais fait beaucoup de choses à la télévision. En quittant le groupe avec lequel je travaillais auparavant, je n'étais pas sûr de continuer à faire de la télévision. Pour être franc, ce sont les journalistes qui portaient qui m'ont incité à en refaire.

J'avais décidé que je ne vendrais jamais cette société ; elle n'était pas destinée à être cédée ou à rejoindre un grand groupe. J'ai aussi décidé qu'elle n'était pas là pour générer des dividendes pour les actionnaires, moi compris. Ce que je souhaite, c'est avoir une société à l'équilibre, dont les bénéfices sont réinvestis dans la production et dans l'emploi. La marge nette de *Together Media*, pour l'exercice 2024, est de 3 %.

Par ailleurs, il se trouve que le service public a été, cette année, sous une forme de contrainte financière. Il a demandé aux producteurs de flux de lui rendre 5 % non pas sur leur marge, mais sur leur chiffre d'affaires, ce qui est beaucoup. Cela nous semble normal et nous le comprenons bien. À la moitié de l'exercice en cours, qui va de septembre à juin, *Together* ne dégagne pas de marge ; la société est à l'équilibre, tout se passe bien. J'espère que nous pourrions générer un peu de marge pour réinvestir d'ici à la fin de la saison, mais ce n'est pas sûr.

J'en viens aux politiques. Sur dix invités, nous devons avoir au moins un politique. C'est très difficile. Les contraintes de temps de parole imposées à France 5, qui sont tout à fait normales, rejaillissent sur nous et sont un élément central de notre travail. Si l'exécutif ne nous envoie personne, cela déséquilibre les temps de parole et nous nous retrouvons contraints. Nous avons donc décidé de ne recevoir des hommes et des femmes politiques qu'en petit nombre, en conformité, de surcroît, avec la stratégie éditoriale de l'émission : « C politique » a dû être, il y

a dix ans, la première émission qui donnait la parole aux gens qui vivent la société et non à ceux qui la fabriquent.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Cette invisibilisation des politiques n'est-elle pas un vrai problème ?

M. Renaud Le Van Kim. Il n'y a pas d'invisibilisation des politiques, puisqu'on les reçoit.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. L'Arcom n'est pas d'accord avec vous.

M. Renaud Le Van Kim. Si je recevais davantage d'hommes et des femmes politiques, je ne pourrais pas tenir une émission quotidienne – ou alors, il faudrait s'appeler LCP ou Public Sénat et faire des captations. Si, dans notre émission quotidienne et nos deux émissions hebdomadaires, nous ne recevions que des hommes et des femmes politiques, nous serions en grande difficulté.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Ce n'est pas ce que je dis. L'article 46 du cahier des charges de France Télévisions indique clairement que le groupe doit diffuser des émissions régulières consacrées à l'expression directe des formations politiques.

M. Renaud Le Van Kim. Nous le faisons régulièrement puisque nous consacrons des reportages aux personnalités politiques et les suivons en campagne. Je sais que ce n'est pas pareil qu'une émission en plateau où on peut s'exprimer, mais nous le faisons de manière très active. Nos reporters politiques sillonnent le pays et suivent les campagnes. Lors des grands moments de cristallisation politique dans la société, nous modifions notre programmation et produisons des émissions ayant une coloration beaucoup plus politique. Nous sommes dans le poumon de la société, même si nous ne sommes pas une émission de *hot news*, comme on dit.

M. Benjamin Oulahcene. Nous n'invisibilisons pas du tout les politiques. Nous les invitons, à hauteur de 10 % – c'est la règle, et ce n'est pas nous qui l'avons édictée. Nous réfléchissons, lorsque nous construisons une émission, à faire du pluralisme, et nous ne voulons pas avoir uniquement des politiques. Nous aimons les inviter pour qu'ils soient confrontés à des intellectuels, à des gens de la société civile. Par ailleurs, nous respectons toutes les règles que l'Arcom fixe à la chaîne.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je tiens quand même à dire clairement que les élections municipales, sur France 5, seront traitées en l'absence de personnalités politiques. Encore une fois, je trouve ça très grave !

M. Benjamin Oulahcene. Je rappelle qu'il y a d'autres émissions que les nôtres sur France 5.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Certes.

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Nous brassons beaucoup de chiffres. Ayant été rapporteur d'une commission d'enquête sur l'audiovisuel – pas public, certes –, je me permets de signaler que j'ai eu en mains beaucoup de chiffres concernant des entreprises privées. Je ne les ai jamais révélés. En tout cas, je n'ai jamais imputé des montants à qui que ce soit !

Mais pour que le public sache quand même de quoi il est question, je peux dire que, lorsque Canal + a été racheté et que beaucoup l'ont quitté, certains sont partis avec des chèques

de plusieurs millions. Il faut que tout le monde sache que l'on parle d'un environnement qui brasse de l'argent, peut-être trop – chacun est libre de le penser ; à titre personnel, je le pense. Je ne voudrais pas que vous soyez livrés à l'appréciation de personnes qui ne connaîtraient pas l'état réel de ce milieu.

Monsieur Le Van Kim, vous avez quitté Canal + en 2015, au moment du rachat, dans des conditions peu claires, en tout cas incertaines. Pourriez-vous y revenir plus en détail ? Vous avez créé des entreprises successives : pour un profane comme moi, ce n'est pas clair. Qu'est-ce qui amène à fermer une entreprise et à en créer une autre ? Il me semble tout de même que cela tient au changement de donneur d'ordre.

M. Renaud Le Van Kim. Comme je n'étais pas salarié de Canal +, je n'ai pas quitté cette entreprise à proprement parler. En tant que producteur, j'étais dans une dépendance économique et industrielle complète vis-à-vis du groupe Canal +. J'ai rompu avec Canal + parce que, comme Nathalie Darrigrand à l'égard de France Télévisions, j'étais en désaccord avec sa ligne éditoriale, plus précisément avec son nouveau choix stratégique concernant « Le grand journal ». Je considérais que si je faisais ce qu'on me demandait, « Le grand journal » aurait été affaibli.

Pour moi, il n'y a là rien d'émotionnel. Si un collaborateur me dit « Je ne suis pas d'accord avec toi, je ne veux pas le faire », je lui réponds « Séparons-nous, puisque nous ne pouvons pas travailler ensemble ». Je n'y vois aucun problème. Pour information, je suis parti de Canal + avec zéro euro, ayant démissionné du jour au lendemain. J'ai simplement demandé si l'activité de ma société continuerait si je n'en étais plus le président. L'actionnaire m'a dit : « Oui, même si tu pars, on continuera ». Tel est le cas et j'en suis heureux pour les collaborateurs concernés. Voilà pourquoi je suis parti de Canal +.

Je ne souhaitais pas, pour vous répondre très franchement, refaire de la télévision. Je l'ai dit dans une interview et je le pensais. Puis j'ai reçu un texto de Karim Rissouli m'annonçant qu'il partait aussi parce que je n'étais plus là pour organiser les choses et que mon absence se faisait sentir. Il m'a demandé si je n'avais pas envie refaire un peu de télévision. Je m'étais engagé dans un autre projet, puisqu'on m'avait proposé de réaliser un film ; je m'en réjouissais car c'était un rêve. Cela ne s'est pas fait et j'ai repris une activité de télévision.

Quand je produisais « Le grand journal », je savais qu'un moment fort de l'émission, « Les guignols de l'info », était suivi par les jeunes générations. C'était le journal des jeunes. Dès que je parlais à un moins de 20 ans, je me rendais compte qu'il ne lisait pas les journaux. À l'époque, les jeunes étaient moins sur les réseaux sociaux, et les smartphones n'avaient pas encore envahi la société.

Il y a dix ans, je me suis dit que je pouvais créer quelque chose pour les jeunes, puisque « Les guignols de l'information » avaient disparu et qu'il n'y avait plus beaucoup d'émissions pour eux. C'est ainsi que j'ai créé *Brut*. J'ai repris la télévision pour accompagner mes journalistes et amis. J'ai continué à travailler parce que j'ai compris que les usages avaient changé. Si je voulais que les jeunes aient une vision éduquée et intelligente de la société, il fallait la proposer là où ils sont : sur les réseaux sociaux.

Mme Ayda Hadizadeh (SOC). L'émission « C dans l'air » fait le choix d'inviter non des politiques mais des experts, qui apportent un éclairage sur l'actualité. C'est sans doute ce qui explique son succès et la fidélité des téléspectateurs. L'émission « C à vous », pour sa part, reçoit – ou recevait – des politiques. Les deux étant produites par Mediawan, nous interrogerons

ce dernier sur la décision de ne plus inviter de personnalités politiques, mais je crois savoir qu'il en est mécontent.

Cela révèle, en tout cas, que les médias subissent une pression grandissante. Le choix a été non pas celui de la censure mais celui de la prudence, pour éviter tout conflit avec l'Arcom. Pour éviter de subir des pressions politiques de la part de ceux qui s'estiment sous-représentés et considèrent que d'autres le sont trop, on préfère ne pas inviter de politiques. Êtes-vous confrontés à ce problème pour les émissions que vous produisez ? Comment gérez-vous le pluralisme ? Il peut vous être reproché, dans certains médias, de faire la part belle aux experts plutôt classés à gauche. Comment classez-vous les experts ? Comment vous prémunissez-vous de toute forme de procès en manquement au pluralisme ?

J'en viens à votre média *Brut*. Au départ, ce nouveau format essayait de capter l'audience jeune. Petit à petit, on a observé une forme de commercialisation, certaines publications relevant de l'infopublicité. Comment tracez-vous une ligne de séparation entre l'information – dont il est en effet nécessaire de renouveler le format pour attirer un nouveau public – et le placement de produits, qui a pu vous être reproché ? Êtes-vous vigilant sur ce point ? Quels mécanismes internes avez-vous adoptés pour que cette information ne soit pas trop teintée de business ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je précise que l'Arcom a adressé des lettres de rappel à France Télévisions parce qu'elle considérait que les émissions de France 5, dont celles que produit *Together Media*, ne respectaient pas le pluralisme politique. Ce n'est pas une pression politique, madame Hadizadeh. La lettre de rappel est l'alerte la plus faible. Ce n'est pas encore une mise en demeure, ni une mise en garde. Elle a pour seul objet de dire : « Attention, sur France 5, il semble que le pluralisme politique ne soit pas de mise ».

Certes, *Together Media* ne produit pas les principales émissions qui invitent des politiques, mais il participe aux deux heures d'information politique quotidienne sur France 5. Il me semble grave, alors que France Télévisions a la mission de permettre l'expression directe des politiques – ce qui implique qu'ils prennent eux-mêmes la parole, et non des représentants de la civile –, qu'elle ait décidé, par précaution, de plus inviter de politiques.

L'Arcom elle-même rappelle que France Télévisions et France 5 doivent être en mesure de garantir le pluralisme. Elle le demande très clairement, considérant que sur deux heures d'information par jour, on est capable d'équilibrer le temps de parole de dix ou onze formations politiques, même si c'est compliqué. C'est aussi ça, le rôle du service public. Et d'ailleurs c'est la loi.

Il me semble dangereux, dans une démocratie, au motif que le pluralisme politique serait trop difficile à faire respecter, d'invisibiliser – il n'y a pas d'autre mot –, de faire disparaître la parole politique. Les élections municipales se dérouleront en l'absence de parole politique sur France 5. C'est un vrai problème.

Mme Nathalie Darrigrand. Vous avez raison. Il n'y a pas de pression. Nous avons la préoccupation, malgré les difficultés, de réussir à respecter totalement le pluralisme. Il se trouve, par exemple, que nous avons un déficit de temps de parole de l'exécutif. C'est lié à l'actualité. Nous avons envoyé quarante-trois invitations à des ministres et avons reçu quarante-trois refus. Pour nous, c'est une situation compliquée, dans la mesure où nous produisons une émission de débat qui associe, sur le plateau, une personnalité politique et quatre

ou cinq autres invités. Si les ministres ne sont pas disponibles ou s'ils n'ont pas envie de venir débattre, c'est leur choix.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Il n'y a pas que les ministres. J'ai rédigé un rapport d'information sur la natalité. Je comptais le présenter dans « Les maternelles » mais on m'a indiqué qu'on n'invitait pas de politiques en raison des municipales alors que le sujet est sans rapport avec le contexte électoral.

Il importe, me semble-t-il, que les élections municipales et les enjeux municipaux fassent l'objet de débats dans lesquels des politiques interviennent.

M. Benjamin Belhacene. Mme Hadizadeh nous a interrogés sur le choix des experts. Derrière ce mot générique, nous invitons beaucoup d'universitaires, d'intellectuels, d'écrivains, de géopolitologues. Je peux vous expliquer la manière dont nous travaillons. Lorsque nous faisons une émission géopolitique, par exemple sur l'Iran, nous réfléchissons à des invités au vu de leurs travaux, de leurs recherches, de leur situation par rapport au sujet et à l'histoire du pays, etc.

Par ailleurs, nous situons toujours les experts que nous invitons. Nous ne disons pas d'un invité qu'il est professeur d'histoire ou de sciences politiques ; nous qualifions ses travaux et précisons d'où il parle, en particulier s'il a une orientation particulière.

Il en va de même des journalistes qualifiés d'experts – car certains journalistes sont très spécialisés. Si un journaliste de *L'Opinion* est très spécialisé dans les questions économiques, nous disons, dans sa présentation, qu'il travaille pour un journal plutôt libéral. S'il s'agit d'un journaliste du service étranger de *Libération*, nous disons qu'il travaille pour un quotidien de gauche.

Notre ambition première, chaque matin, est de faire un débat équilibré. Nous pouvons inviter des politiques, mais ils débattront avec des invités d'autres camps que le leur. Un homme politique de centre gauche, de sensibilité sociale-démocrate, aura face à lui un intellectuel plutôt conservateur. Nous avons toujours fonctionné comme ça.

M. Renaud Le Van Kim. J'ai fondé *Brut* mais je n'en ai jamais été mandataire social et n'y occupais pas de fonction managériale. Pour information, je n'en suis plus salarié depuis le 31 décembre dernier. Ça n'entre pas dans le champ de cette audition mais je serai ravi d'en parler dans un autre cadre !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. On a vu dans « C ce soir », au cours des dernières semaines, des débats sur le Mercosur, sur la crise agricole, sur Trump sans aucun représentant politique. Je maintiens que cela pose problème !

M. Emmanuel Maurel (GDR). Je partage pleinement l'avis du président sur le cahier des charges de France Télévisions. Au fil des auditions – je me réjouis de celle-ci, monsieur Le Van Kim, car vous êtes l'un des professionnels les plus aguerris de la place –, je m'interroge sur le recours aux sociétés de production dans le cadre du service public. Je trouve cette externalisation largement excessive.

Nous, parlementaires, examinons le budget de l'audiovisuel public. J'aimerais savoir si les contrats conclus avec les sociétés de production comportent des clauses de renégociation. Si, par exemple, le budget de France Télévisions baisse, comment les choses se passent-elles concrètement ? Ce sont des sommes importantes.

Par ailleurs, les syndicats de France Télévisions sont assez critiques quant à cette externalisation. Ils arguent notamment de la précarité des salariés chez les prestataires, qui joue en faveur de la compétitivité. Il est peut-être financièrement intéressant, pour France Télévisions, de recourir systématiquement à des sociétés privées, mais est-ce toujours pertinent ? Je n'en suis pas sûr.

Vous avez évoqué, ou peut-être l'ai-je lu quelque part, un partenariat stratégique entre votre société et Mediawan. J'aimerais savoir exactement en quoi il consiste.

Ma dernière question porte sur un sujet dont je trouve piquant que personne n'ait parlé, car il avait fait polémique il y a une dizaine d'années : la gauche vous avait reproché d'avoir organisé ou filmé les meetings de Nicolas Sarkozy. Qu'est-ce que cela vous a apporté au fond, à part du réseau ?

M. Renaud Le Van Kim. Je vous remercie de me permettre de répondre clairement à des choses que j'ai entendu dire. Je crois avoir été cité plus de vingt fois lors des auditions de cette commission d'enquête, et cela a été repris sur les réseaux sociaux, à la télévision et à la radio. On a dit que j'étais un ancien membre de la Ligue communiste révolutionnaire (LCR) et que j'étais trotskiste. Pour information, c'est faux. Christophe Tardieu, secrétaire général de France Télévisions, vous l'a dit au début de vos travaux. Pourtant, l'information a continué à être propagée...

Je n'ai jamais été ni à l'Unef (Union nationale des étudiants de France), ni à la Ligue communiste révolutionnaire. Je n'ai jamais été engagé dans un parti politique, ni dans un syndicat. Vous avez relevé ces fausses informations dans les médias, monsieur le rapporteur, j'ai donc pris la peine de vérifier. Je les ai trouvées dans *Marianne* et dans *Frontières*. On a aussi dit de moi que j'étais chinois et communiste. Pour rétablir la vérité, j'indique à tout le monde que je suis français, d'origine vietnamienne, et que je n'ai jamais été à la LCR !

Concernant mes activités de réalisateur dans le champ politique, pour être très clair, j'ai travaillé près de sept ans sur les interventions politiques d'un chef d'État, Jacques Chirac. Je l'ai rencontré quand j'ai réalisé et organisé la panthéonisation d'André Malraux. J'ai réalisé, pour le président Chirac, des interventions officielles, des débats pour les chaînes de télévision, des prises de parole telles que les vœux du nouvel An.

Je rappelle brièvement, pour que tout le monde soit renseigné sur la manière dont cela se passe, que pour chaque intervention officielle d'un chef d'État en France, ce qu'on appelle un télédiffuseur hôte prend en charge sa fabrication. Il amène des caméramans, des ingénieurs du son, des techniciens et un réalisateur. C'est dans ce cadre que j'ai travaillé.

J'ai travaillé pour Nicolas Sarkozy à la demande de Christophe Lambert, qui était alors directeur général de Publicis. Il m'a demandé de l'aider à mettre en scène le meeting de l'investiture de Nicolas Sarkozy à la tête de l'UMP s'il avait été élu, ce qui a été le cas. Je me souviens lui avoir répondu : « Je ne suis pas enthousiaste à l'idée de le faire, car je travaille pour l'État plutôt que pour un parti. Mais si c'est dans le cadre de Publicis, je ferai une exception. » Par la suite, j'ai réalisé des émissions pour TF1 et pour France 2 lors d'interventions de François Hollande, de Nicolas Sarkozy et d'Emmanuel Macron.

Par ailleurs, je n'ai aucun contrat avec Mediawan. Quelqu'un a dû raconter une bêtise. Je connais très bien Mediawan et ses équipes mais je n'ai aucune relation commerciale avec cette société.

Enfin, les contrats que le service public passe avec des producteurs extérieurs prévoient des clauses de renégociation. Certains passent des contrats pluriannuels, mais ce n'est pas mon cas, y compris pour « C politique » que je produis depuis plus de dix ans. Chaque année, je relance les dés en fonction de mes résultats, de la qualité de l'émission au regard de la stratégie éditoriale et artistique de la chaîne et de l'évolution de l'audience. Une clause d'audience permet à la chaîne de rompre mon contrat facilement. Sachant que l'audience de « C politique » et « En société », sur la tranche 18 heures – 20 heures, a augmenté de près de 70 % en dix ans, mon contrat est reconduit. Globalement, ce sont la qualité et les performances de l'émission qui comptent.

France Télévisions a deux sources de revenus, une dotation publique et la publicité. Il me semble normal que les contrats et les renégociations reflètent ces deux paramètres. Il n'est pas anormal que l'éditeur d'une émission en *access prime time* sur France 2 se dise : « C'est bien si des gens la regardent. » Les chaînes du groupe France Télévisions ont cette particularité de parler au plus grand nombre aussi bien dans les tranches horaires où la publicité est déterminante que dans les autres, suivies par des communautés plus petites auxquelles la télévision ne s'adresse pas d'habitude.

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Sans grande surprise, cette audition aura été l'occasion pour M. le rapporteur de faire votre procès, dans la continuité des procès précédents. M. le rapporteur met en cause la probité de tout le monde, y compris celle du président de la commission. Pour boucler la boucle, on devrait s'interroger sur la probité du rapporteur lui-même ! Monsieur le président, il vous accuse de cooptation mais, finalement, la cooptation, c'est un peu la spécialité de M. le rapporteur, qui se vante d'avoir été soutenu par des acteurs privés très puissants pendant sa campagne. Comment interprétez-vous cet acharnement du rapporteur ? Est-ce, d'après vous, pour avantager l'audiovisuel privé ? Est-ce pour faire entrer de nouveaux acteurs dans l'audiovisuel public ? Pour ma part, j'appelle le président à faire en sorte que cesse cette chasse aux sorcières !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Essayons d'éviter de mettre en cause le rapporteur ! C'est mon rôle, si je considère que nous versons dans le procès individuel, est de le lui faire observer. Je l'ai fait, il me l'a reproché, on avance. Il a quand même le droit, en tant que rapporteur d'une commission d'enquête, de poser des questions. La question des allers-retours ou des allers simples se pose légitimement.

On a quand même le droit, dans une commission d'enquête, de s'interroger sur le fait que des salariés de l'audiovisuel public se font licencier, négocient des indemnités de licenciement et vont ensuite travailler chez les producteurs privés, et d'essayer de comprendre comment tout cela est encadré, comment on garantit l'absence de conflit d'intérêts. Ce sont des questions importantes. Les poser évite de laisser planer la suspicion et les fausses accusations. Cela permet de faire la lumière, de dissiper tout fantasme et, le cas échéant, d'identifier des manquements et des dysfonctionnements.

Il y a des questions importantes. On ne peut pas les balayer d'un revers de main – je ne pense pas que c'est ce que vous faites, madame Soudais. C'est le rôle du rapporteur de mettre en lumière ces manquements et ces dysfonctionnements. Je lui ai dit que nous ne sommes pas là pour instruire le procès de Mme Darrigrand, que nous ne sommes pas dans un tribunal de prud'hommes et qu'il faut en rester à des questions larges. L'expérience de Mme Darrigrand permet d'éclairer ces questions importantes d'allers-retours ou d'allers simples entre les sociétés privées de production et France Télévisions. Essayons de nous respecter les uns les autres dans cette commission d'enquête.

M. Renaud Le Van Kim. Je suis très heureux d'être présent et je me sens tout à fait responsable vis-à-vis de la Représentation nationale. Il s'agit d'un exercice très démocratique ; il n'y a pas de problème !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous n'étiez pas là hier, madame Soudais, mais j'ai bien précisé au rapporteur que les auditions très importantes de dirigeants de sociétés de production que nous organisons cette semaine et la semaine prochaine devaient avoir lieu au sein de cette commission d'enquête et non dans la presse ou dans des interviews.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'en viens à la question du pluralisme et de la neutralité, qui constitue l'une des trois dimensions de cette commission d'enquête.

Cela a été dit, vous produisez chaque semaine six heures et quarante minutes de magazine d'information pour France 5. Vos émissions sont diffusées en soirée, sur des carrefours d'audience qui rassemblent des millions de Français. Vos choix éditoriaux ont donc un impact majeur sur le respect du pluralisme, l'honnêteté et l'indépendance de l'information sur les chaînes du service public.

J'ai recensé l'intégralité de vos invités entre 2021 et 2025 et j'ai utilisé l'intelligence artificielle (IA) pour les classer en groupes distincts : socialistes et progressistes ; libéraux et progressistes ; libéraux et conservateurs ; neutres. J'ai mis de côté les personnes dites neutres, pour ne m'intéresser qu'aux invités politiques, et le constat est éloquent. Entre 2021 et 2025, les socialistes et progressistes ont représenté 66 % des invités de « C politique », contre 6,6 % pour les libéraux et conservateurs, soit un rapport de 1 à 10. S'agissant de « C ce soir » qui, je le rappelle, est diffusé tous les soirs du lundi au jeudi, les socialistes et progressistes ont représenté 79 % des invités – c'est-à-dire huit invités sur dix –, contre 7 % pour les libéraux et conservateurs.

Vous comprendrez donc mes interrogations. Pourquoi y a-t-il eu dix fois plus d'invités socialistes et progressistes que d'invités libéraux et conservateurs ? N'y a-t-il pas un problème de respect du pluralisme dans les émissions que vous confie France Télévisions ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Si j'étais taquin, je demanderais au rapporteur si un député Horizons et un député UDR appartiennent à la même catégorie des libéraux et conservateurs.

M. Benjamin Oulahcene. Vous êtes déjà venu dans nos émissions, monsieur le rapporteur !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Une fois.

M. Benjamin Oulahcene. L'utilisation de l'IA pour classer les invités, les temps de parole et les opinions m'interroge. Il vous est arrivé de faire référence à l'Institut Thomas More qui, je le rappelle, a classé à gauche le bulletin météo de Radio France ou encore un numéro de « Complément d'enquête » – émission diffusée sur France 2 – consacré aux violences faites aux femmes... !

Pour mémoire, nos émissions sur France 5 portent à 30 % sur des sujets de société, à 30 % sur des sujets ou des débats politiques et à 30 % sur la géopolitique. J'ai moi-même interrogé l'intelligence artificielle sur certains de ces sujets. Il en est par exemple ressorti que les deux émissions que nous avons consacrées, en mai dernier et il y a deux mois, aux violences faites aux enfants et à l'inceste, questions selon moi transpartisanes, ont été aussi classées à gauche !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ce sont des émissions, je parlais des invités.

M. Benjamin Oulahcene. J'ai également testé nos invités. Une personnalité telle que le juge Édouard Durand, que les commissions parlementaires ont auditionné et qui est l'ancien président de la Ciiivise (Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants), a de la même manière été classé parmi les progressistes de gauche. Or compte tenu du travail qu'il a réalisé ces dernières années, je ne crois pas qu'il puisse être placé dans cette catégorie.

Il y a donc selon moi un problème de fiabilité des données produites par l'intelligence artificielle. Pour ma part, je préfère l'intelligence humaine de mes journalistes. Chaque matin, dans nos conférences de rédaction, le pluralisme est vraiment notre priorité. On ne joue pas avec nos émissions : elles sont pluralistes ; notre obsession est toujours d'avoir du contradictoire, tout le temps.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous remercie pour cette réponse. Vous contestez le recours à l'IA : c'est votre droit et j'entends vos arguments.

Outre l'Institut Thomas More, d'autres *think tanks*, qui n'utilisent pas l'intelligence artificielle, ont obtenu des résultats similaires aux miens. Je pense à l'institut Hexagone, selon qui l'émission « C ce soir » invite 43 % de personnalités de gauche contre 14 % de personnalités de droite ; le ratio serait de 1 à 10 en faveur de la gauche sur « C politique ».

Vous avez évoqué la seule émission à laquelle j'ai été invité sur France 5, qui était consacrée aux référendums : j'étais le seul invité de droite face à une nuée d'intervenants de gauche. Je ne regrette pas d'y avoir participé : l'animateur, Karim Rissouli, m'a donné un temps de parole important, qui m'a permis de m'exprimer.

Vous dites donc que l'IA et l'Institut Thomas More produisent des résultats faussés. Je cite maintenant les travaux d'un autre organisme, Hexagone, qui a pignon sur rue, et qui, je le répète, soutient que 43 % des invités de « C ce soir » sont de gauche, contre 14 % de droite. Comment expliquez-vous que, quelles que soient les méthodes utilisées et quel que soit l'institut, on constate à chaque fois une sur-représentation des invités de gauche dans vos émissions ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je précise que nous auditionnerons les représentants de l'Institut Thomas More. Quant à Hexagone, qui, selon le rapporteur, a pignon sur rue, j'indique qu'il est financé par M. Stérin – qui a le droit de le faire...

Je rappelle également que le gendarme de l'audiovisuel public n'est ni l'IA, ni Hexagone, ni l'Institut Thomas More, mais l'Arcom, et que cette dernière le dit quand elle décèle un défaut de pluralisme – ce qu'elle a d'ailleurs fait à votre égard. Je préférerais donc qu'on s'appuie sur les décisions de l'Arcom. En l'occurrence, nous n'avons pas besoin de l'IA puisque l'Arcom s'est exprimée.

M. Benjamin Oulahcene. La philosophie générale de nos émissions a toujours été la recherche de la nuance. Lors des conférences de rédaction, Nathalie Darrigrand et moi-même répétons souvent la phrase « débattre pour ne pas se battre ».

J'y insiste, nous recherchons le plus large nuancier possible, ce qui ne correspond pas à un clivage manichéen entre gauche et droite. D'ailleurs, il y a des souverainistes de gauche, des souverainistes nationalistes, des macronistes de gauche, des macronistes de droite, etc. C'est

à partir de nos sujets que nous cherchons l'équilibre. Par exemple, à la rentrée dernière, lorsqu'on parlait beaucoup du budget et des retraites, il y avait davantage d'opposition entre un député socialiste et un député LFI qu'entre un député socialiste et un député macroniste. Il est donc très difficile de classer nos émissions de manière arbitraire ou manichéenne ; les choses sont beaucoup plus complexes que cela.

Lors de l'émission à laquelle vous avez participé, monsieur le rapporteur, il y avait aussi le politologue Bastien François qui, sauf erreur, a eu un engagement écologiste, mais qui avait aussi des points de contact avec vous au sujet du référendum – le thème du débat était de savoir s'il s'agissait d'un défi ou d'un piège.

Ainsi, même quand les gens n'ont pas du tout la même culture politique, il peut y avoir des points de contact et c'est ce qui présente de l'intérêt. Au fond, nous évitons le clash car, souvent, ce n'est pas en donnant la parole à deux personnes totalement opposées qu'on atteint ce qu'on recherche, à savoir de la réflexion.

M. Renaud Le Van Kim. « C ce soir » est effectivement une émission très particulière. Nous ne voulons pas allumer de feux ni entrer dans l'ultrapolarisation, mais plutôt dresser des ponts entre les gens.

Vous dites, monsieur le rapporteur, que vous vous êtes senti un peu isolé dans votre champ politique lorsque vous êtes venu dans l'émission. Je signale quand même que vous avez toutefois envoyé un petit mot au journaliste qui vous avait invité pour lui dire que vous aviez trouvé le format plus propice que beaucoup d'émissions au débat et à la pensée argumentée, et que vous seriez ravi de revenir, vu la nature équilibrée du débat ! C'est ce que vous lui aviez dit. Je comprends qu'il y ait une différence entre la perception que vous avez eue en sortant de l'émission et celle, plus générale, que vous avez aujourd'hui, mais si vous dites désormais qu'il n'y a pas d'équilibre, je note que vous aviez trouvé le format plutôt serein et équilibré à l'époque.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je crois que vous travestissez largement mes propos, monsieur Le Van Kim. Je pourrais retrouver le SMS en question : à aucun moment, je n'ai parlé de « nature équilibrée des débats ». J'ai dit que j'étais très content, car c'était la première – et dernière – fois que j'étais invité dans l'une de ces émissions et parce qu'on m'avait donné le temps de m'exprimer. Oui, j'ai trouvé que le format était de grande qualité, car il laissait le temps, contrairement aux chaînes d'information en continu, où il y a des coupures publicitaires presque toutes les dix minutes et où on doit condenser son propos. C'est pour cette raison que j'ai envoyé ce message et salué le fait de pouvoir débattre d'un sujet pendant une heure et demie ; c'est d'ailleurs l'honneur du service public de le permettre. Quand je dis que je suis attaché aux missions précieuses de l'audiovisuel public, les grands débats d'opinion en font partie.

Cependant, je conteste avoir parlé de « nature équilibrée des débats » – tout le monde pourra regarder l'émission. Je redis que j'étais content d'y participer, mais j'étais le seul, sur le plateau, à défendre l'intérêt du référendum. Mais mon but n'est pas de parler de moi, ni de la seule émission à laquelle j'ai participé.

Vous avez expliqué que votre objectif était de bâtir des ponts et non d'être dans le clash, ni de mettre du sel sur les plaies. Je tiens à revenir sur un documentaire issu de votre série « La fabrique du mensonge », diffusé le 21 mai 2023, intitulé *Affaire Lola, chronique d'une récupération*. Pendant près de quatre-vingts minutes, ce programme a mis en cause la prétendue

extrême droite, affirmant qu'« en quelques jours à peine, une opération d'influence et de manipulation a été orchestrée » et que « cette récupération n'avait qu'un but : faire de la politique en s'emparant de l'affaire, en propageant de fausses informations et théories du complot. Tout en profitant de l'émotion nationale ». Vous allez d'ailleurs jusqu'à évoquer « la crainte des services de l'État de voir se produire sur notre territoire un attentat terroriste d'extrême droite ».

Je rappelle les faits. Lola, 12 ans, est assassinée à Paris en octobre 2022. Elle a été violée et torturée. Son corps a été dissimulé dans une malle. La principale mise en cause est une ressortissante algérienne sous OQTF (obligation de quitter le territoire français), mais restée malgré tout sur le territoire. Convenez-vous qu'une présentation des faits comme la vôtre, qui s'attachait davantage aux commentaires politiques qu'à la nature indigne et abjecte d'un tel assassinat, ait pu provoquer une grande émotion ?

Peut-on imaginer que vous récidiviez avec l'affaire Quentin et que, dans quelques semaines, on trouve sur le service public un documentaire intitulé *Affaire Quentin, chronique d'une récupération* dans la série « La fabrique du mensonge » ?

M. Benjamin Oulahcene. Vous évoquez une affaire très grave et très douloureuse. Je me permettrai de lire quelques lignes que j'ai préparées à ce sujet, afin d'être le plus précis possible.

Together Media a été coproductrice avec la société Babel Doc d'un film documentaire intitulé *Affaire Lola, chronique d'une récupération*. Ce documentaire a été diffusé le 21 mai 2023 sur France 5, en *prime time*, dans le cadre de la collection « La fabrique du mensonge » qui s'intéresse, comme son nom l'indique, à la construction, à la diffusion des fausses informations et aux tentatives de manipulation de l'opinion, notamment et essentiellement sur les réseaux sociaux. Nous pensons que cette question de la désinformation n'est pas secondaire dans le climat actuel, marqué par l'explosion des *fake news* sur les réseaux sociaux, et que le rôle du service public est de s'en emparer.

Le meurtre de la petite Lola, survenu le 14 octobre 2022, est un crime abominable, qui a ôté la vie d'une jeune adolescente, plongé sa famille et son entourage dans une douleur indicible et frappé d'effroi tous les Français. Ce que le film montre de manière très documentée, avec de nombreux témoignages, sept mois après le drame, après avoir rappelé les circonstances du crime et son horreur, c'est un autre fait, qui n'avait pas été traité médiatiquement : comment une tentative de récupération du drame a eu lieu et comment elle a choqué la famille de la petite Lola, ajoutant de la douleur à la douleur.

Quelques jours à peine après la mort de leur enfant, les parents de la petite Lola ont demandé d'arrêter d'utiliser publiquement le nom et l'image de leur fille à des fins politiques. Car le prénom de Lola, son visage et sa photo ont été abondamment brandis et exploités lors de rassemblements ainsi que sur internet et sur les réseaux sociaux, de manière très organisée. Des noms de domaine tels que « Justice pour Lola » ont même été achetés par des groupuscules identitaires à des fins de propagande politique. C'est cette réalité factuelle, et rien d'autre, que les journalistes auteurs de ce film ont mis à jour, après des mois de travail.

Pour avoir mis à jour cette réalité, pour avoir fait leur travail, le réalisateur du film et les personnes qui y ont participé ont été menacés et harcelés sur les réseaux sociaux. Leurs noms et adresses personnelles ont été révélés. Karim Rissouli, qui a animé le débat qui a suivi

la diffusion du documentaire, a été menacé de mort. Il est devenu la cible de menaces haineuses et racistes, ce qui a entraîné son placement sous protection.

Mesdames et messieurs les députés, voici la réalité des faits que nous avons subis et que nous pouvons encore subir en faisant notre travail de journalistes. En travaillant sur cette récupération politique, et uniquement cela, nous étions du côté de la famille.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie. En effet, la famille de Lola a très clairement dit qu'elle ne voulait pas de récupération politique. Or nous avons vu – c'est la réalité et il faut l'accepter – que l'un des responsables de la campagne présidentielle d'Éric Zemmour avait fait monter le hashtag #Lola sur Twitter et mené une véritable opération sur les réseaux sociaux pour que le sujet gagne en importance. Ce n'est pas le lieu pour en débattre, mais il faut être capable de voir la réalité des choses.

Oui, la famille de Lola s'est plainte d'une forme de récupération. Oui, il y a eu des gens qui, sur les réseaux sociaux, ont fait monter le hashtag #Lola. Vous avez rappelé, monsieur le rapporteur, la gravité de ce qui lui est arrivé. Il faut que chacun balaye devant sa porte, car personne ne doit instrumentaliser un tel meurtre ; il y a bien eu une forme d'instrumentalisation !

M. Renaud Le Van Kim. Il n'y a pas de biais dans la production de la collection « La fabrique du mensonge ». La preuve en est que pour traiter un sujet qui nous semblait important, protéger les jeunes générations des mensonges sur les réseaux sociaux, nous avons fait un documentaire, *Terroristes en réseau*, qui racontait comment le mensonge d'une collégienne relayé sur les réseaux sociaux par des islamistes radicaux avait mené à un crime terroriste : celui dont a été victime Samuel Paty.

Je le dis solennellement : le sujet consacré à l'affaire Lola a été très difficile à faire et très douloureux ; le contexte était horrible. Je reprendrai les mots prononcés par Delphine, la maman de Lola : « C'est dans ces moments difficiles, d'une violence extrême, que le meilleur côtoie le pire. Le meilleur, c'est vous, ici présents, c'est la solidarité, c'est la fraternité qui permet de croire encore aux valeurs qui nous unissent. Le pire, ce sont les utilisations de l'image de notre fille à des fins mercantiles ou politiciennes. »

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci pour vos réponses.

Vous avez décidé de traiter l'affaire Lola dans le cadre de votre série « La fabrique du mensonge » et indiqué qu'à la suite de ce meurtre ignoble, l'extrême droite avait diffusé de « fausses informations ». J'ai regardé le reportage, mais je n'ai pas bien compris quelles fausses informations la prétendue extrême droite aurait diffusées. Que ce meurtre abominable a été commis par une ressortissante algérienne sous OQTF ? Que si les OQTF étaient exécutées, Lola serait peut-être encore vivante ?

Je répète : pourquoi avoir décidé de consacrer un épisode entier de « La fabrique du mensonge » à la prétendue récupération politique du meurtre de Lola ? Quelles sont les fausses informations que vous dénoncez ? Car j'ai vraiment du mal à comprendre en quoi ce qui a été relayé était des *fake news*. Ce sera ma dernière question à ce sujet.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Le rapporteur pourra aussi demander à la famille de Lola pourquoi elle a considéré qu'il y a eu de la récupération ! À un moment, ça va bien deux minutes ! Oui, il y a eu de la récupération, et l'extrême droite, ça existe dans notre

pays – tout comme l’extrême gauche, la droite et la gauche existent ! Chacun défend ses idées, et c’est son droit, mais sur un sujet aussi grave... J’ai aussi des convictions et c’est la famille de Lola qui a elle-même considéré qu’il y avait eu de la récupération. Allez donc lui demander pourquoi elle a eu ce sentiment – ce qui n’empêchera pas les personnes auditionnées de répondre à votre question, monsieur le rapporteur.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur le président, pouvez-vous, s’il vous plaît, me laisser poser mes questions sans en reformuler les termes, sans m’interrompre et sans vous-même poser une question à l’issue de la mienne ? Pouvez-vous respecter mon rôle de rapporteur et me laisser m’adresser directement aux personnes auditionnées sans systématiquement me reprendre et dire quelles questions méritent, ou ne méritent pas, d’être posées ?

Depuis le début de cette audition, vous m’avez repris près de deux fois sur trois ! Je crois avoir été poli en formulant ma demande. Je le refais de façon plus insistante : une fois pour toutes, pouvez-vous me laisser poser mes questions, s’il vous plaît ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Soyons très courtois et très respectueux car les gens nous regardent. Vous êtes le rapporteur et je suis le président !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous m’interrompez systématiquement !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je ne vous ai jamais interrompu.

M. Charles Alloncle, rapporteur. De nouveau, vous le faites. Vous reformulez toutes mes questions !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous avez évoqué l’affaire Quentin. Or vous connaissez très bien les fractures qui existent dans notre société.

Je ne reformule pas vos questions. Je vous donne tout le temps que vous souhaitez et nous allons continuer ainsi. Je suis à votre disposition. Aussi, arrêtez de mentir aux Français !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je mens ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. La vérité, c’est que, comme beaucoup de présidents de commission d’enquête, je pourrais limiter les auditions à deux heures. Or je vous ai dit dès le début que j’étais à votre disposition et que si les auditions devaient durer quatre ou cinq heures, elles dureraient quatre ou cinq heures.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous reformulez tout !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Non. Vous avez parfaitement le droit de poser des questions sur l’affaire Lola ; je ne suis pas là pour commenter vos questions.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Mais vous les commentez !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. J’ai simplement dit que sur un sujet aussi grave, il fallait faire attention à ses propos, car c’est la famille elle-même qui a parlé de récupération. J’ai apporté cette précision, ce qui n’est pas la même chose qu’un commentaire.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ce n'est pas une précision. Vous m'avez accusé en m'invitant à poser la question à la famille de Lola !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je ne vous accuse de rien du tout, monsieur le rapporteur. Je ne vous ai pas empêché de poser des questions, je ne les ai pas commentées ni instrumentalisées : j'ai juste apporté une précision. J'ai dit que sur un sujet aussi grave, il fallait aussi tenir compte de ce qu'avait dit la famille de Lola, ce qui était son droit. Point !

Je répète que si je voulais entraver les auditions, je les limiterais à deux heures. Ce serait beaucoup plus rapide et efficace. Je vous laisse maintenant la parole pour répondre au rapporteur...

M. Benjamin Oulahcene. Il y a eu une succession de mensonges et de récupérations politiques dans cette affaire.

D'abord, pour ceux qui n'ont pas vu le documentaire, il y a l'idée selon laquelle Lola aurait été victime d'un trafic d'organes international. Des vidéos virales soutenant ce mensonge sont sorties quelques heures seulement après le meurtre. Selon cette théorie du complot, qui a été très discutée sur TikTok, la jeune fille aurait été kidnappée par un réseau, qui aurait ensuite revendu ses organes. Cette horrible *fake news* est la première que nous avons écartée et révélée.

Ensuite, il y a la récupération politique : celle-là même qui est dénoncée par les parents de Lola et leurs avocats. Il y a l'achat du nom de domaine « Justice pour Lola », l'utilisation du hashtag #Lola sur les réseaux sociaux et l'utilisation *ad nauseam* du visage et de l'image de Lola à des fins politiques et médiatiques.

Voilà les éléments que nous avons très factuellement exposés dans le documentaire.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Merci pour votre réponse.

Je souhaite maintenant vous interroger sur votre traitement éditorial d'un récent fait d'actualité extrêmement grave, abordé dans « C politique » le 15 février, il y a quelques jours. Votre émission est en effet revenue sur la mort de Quentin, jeune étudiant de 23 ans, décédé à Lyon après avoir été très violemment passé à tabac en marge d'une conférence de Rima Hassan, eurodéputée La France insoumise.

Au moment de la diffusion de l'émission, l'enquête judiciaire était en cours, mais plusieurs éléments substantiels étaient connus ou en voie de consolidation par les enquêteurs. Depuis, l'enquête a connu des avancées majeures. Plusieurs interpellations ont eu lieu, visant des individus liés à la mouvance dite d'ultragauche et plus précisément des membres de la Jeune Garde, organisation antifasciste et ultraviolente aujourd'hui dissoute. En effet, certains suspects appartiendraient ou auraient appartenu à ce collectif notamment fondé par Raphaël Arnault, actuel député La France insoumise. L'un de ses collaborateurs parlementaires figure d'ailleurs parmi les personnes interpellées. Tous ces éléments sont factuels.

Il y a donc homicide et les investigations s'orientent vers une action collective, ultraviolente, menée par des individus structurés politiquement, qui étaient présents sur les lieux pour en découdre. Or votre présentation des faits, lors de votre émission du 15 février, interpelle profondément. Je cite le lancement du présentateur Thomas Snégaroff : « Si les auteurs du meurtre n'ont toujours pas été identifiés, après ce drame, des proches de Quentin et une partie de la classe politique accusent l'extrême gauche d'en être responsable. Le Rassemblement national parle de milices d'extrême gauche et réclame leur qualification terroriste. » Puis, dans

la continuité immédiate, vous évoquez les dégradations de locaux de La France insoumise à Metz et à Lille, avant d'ouvrir un débat plus large sur une spirale de violence et sur la radicalisation des jeunes militantes.

Autrement dit, la structure éditoriale du sujet procède en trois temps. Premièrement, vous insistez sur l'absence supposée d'identification des auteurs. Deuxièmement, vous présentez l'hypothèse d'une responsabilité de l'ultragauche comme une accusation politique contestable, portée notamment par le Rassemblement national. Troisièmement, vous enchaînez sur des actes de vandalisme visant des locaux de La France insoumise, victimisant de fait ce parti et installant en quelques minutes à peine une forme de symétrie entre un homicide et des dégradations matérielles.

Je pense que vous le voyez : cette construction éditoriale produit un effet très particulier dans la mesure où elle tend à déplacer le centre de gravité du drame – un homicide affreux – vers ses conséquences politiques supposées, tout en suggérant que les accusations visant l'ultragauche seraient prématurées, voire instrumentalisées, pour ne pas dire, ce qui serait encore pire, dangereuses.

Les résultats connus de l'enquête montrent que plusieurs suspects appartiennent bien à la mouvance de la Jeune Garde, associée à La France insoumise, et qu'il y a eu une logique d'ultraviolence évidente. Après cette longue présentation – car je souhaitais être parfaitement factuel –, je n'aurai qu'une question : considérez-vous que cette construction éditoriale, dans un tel moment d'émotion nationale, participe véritablement de l'honnêteté de l'information ?

M. Benjamin Oulahcene. Tout d'abord, soyez assurés que ce crime nous a énormément choqués ! En comptant l'émission de ce soir, nous avons consacré trois heures d'antenne à ce terrible meurtre. Dès dimanche, nous avons organisé un débat et l'émission a commencé par un tour de table pour prendre l'ampleur de l'événement. Notre plateau était, une fois encore, très équilibré, avec la présence d'intellectuels et de spécialistes. Nous avons beaucoup parlé de la radicalité et de la politique, car nous sommes dans un contexte – que vous rappeliez, monsieur le président – de tension et de terrible brutalisation politique.

Pour ces deux heures d'émission, nous avons invité des gens qui avaient pris de la hauteur. Jean-Yves Camus, politologue et grand spécialiste des extrêmes, à la fin de l'émission, a prononcé quasiment une prière républicaine pour inviter à ce que la pression redescende. Lundi, nous avons reçu Jean-François Colosimo, éditeur et grand historien, qui a également appelé à la trêve et à ce que la société comprenne ce que signifie un mort. Nous avons abordé le sujet avec la plus grande gravité, sans jamais minorer les faits, en l'occurrence le meurtre d'un jeune homme parce qu'il avait des opinions politiques.

Je rappelle que dimanche, le procureur n'avait pas encore parlé, ni défini précisément les faits ; dans son lancement, et plus tard dans l'émission, M. Snégaroff indique que sa conférence de presse aura lieu le lendemain à quinze heures. Il n'empêche que, je le répète, nous n'avons jamais minoré le rôle de quiconque. Dimanche, plusieurs personnalités politiques s'étaient exprimées, comme le ministre de l'intérieur ou encore Gérard Darmanin, garde des sceaux, qui a pointé la responsabilité de l'ultragauche. À aucun moment nous n'avons donc écarté cette piste. Au contraire, nous en avons débattu. L'un de nos invités, Jacques de Saint Victor, historien et chroniqueur au *Figaro magazine*, a ainsi désigné l'extrême gauche comme étant ou pouvant être responsable, soutenant que les mots pouvaient avoir des conséquences gravissimes.

Je le dis d'autant plus que j'en suis fier : nos émissions ont ceci d'intéressant pour le service public et pour les citoyens que dans ces moments d'ultraviolence, de lourdeur, de polarisation, de brutalisation, nous essayons de recevoir des personnalités qui font redescendre la température et qui nous permettent de parler. Encore lundi, Eugénie Bastié, journaliste au *Figaro* que je ne présente pas, et un jeune journaliste de *Regards*, revue située à gauche, ont réussi à se parler alors qu'ils n'ont pas la même culture politique ni les mêmes idées et opinions. C'est cela que nous essayons de faire.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je veux dire ici très solennellement qu'aucun combat, ni aucune cause politique ne peut justifier que l'on tue ou que l'on meure pour ses idées, en France, en 2026.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous avez expliqué que vous aviez convié des experts, des invités qui faisaient « redescendre la température » et prenaient « de la hauteur ». Or, lors de cette même émission, vous receviez notamment Stéfanie Prezioso, et voici la façon dont elle a été présentée à l'antenne : « L'antifascisme, son histoire, son actualité, c'est votre sujet, Stéfanie Prezioso. Bonsoir, merci d'être avec nous ! Historienne, professeure d'histoire à l'université de Lausanne, spécialiste du fascisme et de l'antifascisme. Votre dernier livre, *Découvrir l'antifascisme*, aux Éditions sociales, est sorti en mai dernier. Avec vous, on reviendra aux racines idéologiques de l'antifascisme, ce qu'il veut dire, ce qu'il a voulu dire, ce qu'il veut dire aujourd'hui, et à quel moment la lutte politique peut basculer dans l'affrontement. » Diriez-vous que cette présentation était suffisamment neutre et parfaitement honnête pour traiter d'un sujet aussi sensible ?

M. Benjamin Oulahcene. Il faudrait regarder quels étaient les autres participants à ce plateau.

Mme Prezioso a été présentée comme ce qu'elle est aujourd'hui : historienne et professeure à Lausanne, en Suisse. Nous n'avons pas déroulé l'ensemble de son CV mais expliqué qu'elle était une historienne engagée sur ces questions d'antifascisme. Beaucoup de Français n'ont aucune idée de ce que sont les antifas ou la Jeune Garde. En tant que journaliste, il me semblait très important qu'une émission diffusée le dimanche soir, le lendemain de cette terrible nouvelle, permette de comprendre de qui on parle et comment est né ce phénomène. C'est ce qui justifiait la présence d'une historienne spécialiste de ce mouvement.

Mais l'essentiel n'est pas dans la présentation de son CV. L'essentiel, c'est qu'elle a discuté avec des gens, des historiens, des personnalités, des intellectuels qui n'étaient pas de son avis. En face d'elle se trouvait Jacques de Saint Victor, qui, la veille, sur X, avait pointé la responsabilité des antifas. La présence d'une personnalité de ce genre était nécessaire pour avoir une discussion, mais à aucun moment nous n'avons caché qui elle était. Lors de l'émission, Thomas Snégaroff a rappelé qu'elle avait une position particulière, en tant qu'historienne de ce mouvement, mais il n'y a jamais eu de déséquilibre.

Du reste, inviter quelqu'un ne signifie pas que nous partageons ses opinions, mais que nous lui permettons d'exprimer ces dernières face à ceux qui ne les partagent pas. C'est en tout cas ce que nous essayons de faire.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ma question ne portait pas sur le pluralisme de votre plateau, mais sur l'honnêteté de la présentation que vous avez faite de cette experte. Est-il selon vous suffisamment honnête et transparent, sur un plateau du service public, de présenter Mme Prezioso comme une simple historienne, professeure à l'université de Lausanne,

spécialiste du fascisme et de l'antifascisme ? Aurait-il fallu ajouter d'autres éléments, notamment sur ses éventuels engagements militants ? Je vous ai posé une question fermée, qui est très simple.

M. Benjamin Oulahcene. Je pense vous avoir déjà répondu. Nous avons rappelé que cette invitée était positionnée.

M. Charles Alloncle, rapporteur. M. Kara et les responsables de l'information de France Télévisions nous ont expliqué qu'il fallait présenter l'éventuel engagement politique de toute personne intervenant en plateau. Vous venez de dire, à propos de Mme Prezioso : « À aucun moment nous n'avons caché qui elle était. » Ce qui me choque, c'est que sur un sujet aussi sensible que celui de l'assassinat de Quentin, vous ayez présenté cette personne comme une experte, une historienne, une professeure à l'université de Lausanne, une spécialiste du fascisme et de l'antifascisme, sans jamais préciser qu'elle avait été membre du mouvement anticapitaliste suisse solidaritéS, qu'elle avait exercé un mandat de conseillère nationale, qu'elle avait participé à des événements organisés par des mouvements d'extrême gauche tels que les jeudis communistes de Révolution permanente, qu'elle avait été candidate en Suisse sur des listes de l'Union populaire, qu'elle relayait très régulièrement sur ses réseaux sociaux des prises de position d'Olivier Besancenot et de Rima Hassan, et qu'elle avait même signé des appels à voter pour des candidats de La France insoumise. Sur un sujet aussi sensible que l'assassinat de Quentin, qui implique des mouvements d'ultragauche proches de La France insoumise, comment pouvez-vous dire qu'une telle présentation a été suffisamment honnête ?

M. Benjamin Oulahcene. Je vous ai répondu que nous l'avions présentée comme une historienne située. Je n'ai pas repris l'ensemble de son CV. Vous parlez de mandats qui datent d'il y a très longtemps. Du reste, Mme Prezioso est suisse, et non française. L'émission a permis une forme de débat contradictoire, et je n'ai pas non plus rappelé les tweets de certains autres invités – je pense notamment à ceux d'un journaliste et historien présent sur le même plateau, dont je tairai le nom. On a même dit de l'une des personnes invitées à cette émission – mais je ne me fie pas à sa page Wikipédia – qu'elle était proche d'Éric Zemmour.

J'ai essayé de donner des informations assez factuelles et équilibrées. J'ai suffisamment précisé le positionnement de Mme Prezioso : elle est de gauche, elle ne s'en cache pas, et nous ne l'avons pas caché non plus. Je connais peu de personnes de droite qui soient, comme elle, historiennes et spécialistes de l'antifascisme. Nous n'allions pas reprendre l'ensemble de son CV, sur plusieurs années, mais en invitant d'autres personnes telles que Jacques de Saint Victor ou Jean-Yves Camus, nous avons très clairement respecté l'équilibre, la parité et le pluralisme des opinions.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Il me semble que le titre de l'émission dont parle le rapporteur était : « Mort de Quentin : quelle responsabilité politique ? »

M. Benjamin Oulahcene. Non, c'est celui de l'émission du lendemain.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Effectivement, c'était l'émission avec Eugénie Bastié, notamment...

Ne faudrait-il pas aussi inviter des responsables politiques dans ces émissions ? Il est bon de donner la parole à la société civile et de permettre à Eugénie Bastié, que j'apprécie beaucoup – si je dis qu'elle est de droite, je pense qu'elle ne le contestera pas –, de s'exprimer face à des historiens et à des spécialistes de l'antifascisme dont on vient de rappeler les

engagements. Mais je comprends parfaitement la question du rapporteur, qui montre bien que nous arrivons aux limites du système. Alors que le sujet du meurtre de Quentin est très grave et éminemment politique, comme en témoigne le titre de votre émission de lundi, il n'y avait pas un seul politique pour en parler ! Pour le coup, le positionnement de chacun aurait été clair : si vous aviez invité M. Alloncle ou moi-même, vous auriez su à quels partis nous appartenions. Cela aurait été, d'une certaine manière, plus facile.

M. Benjamin Oulahcene. Vous avez raison, cela aurait été plus facile, mais nous voulions maintenir une certaine décence, si je puis dire, dans un moment aussi grave. Or j'ai regardé hier les questions au gouvernement, et j'ai trouvé l'atmosphère très abrasive, très difficile.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pour ma part, j'ai entendu un journaliste qualifier Quentin de « nazillon ». Si M. Alloncle ou moi-même étions allés sur un plateau de télévision, je ne pense pas que nous aurions tenu de tels propos. Pour parler franchement, je ne suis pas sûr que la société civile soit toujours capable d'être moins abrasive que les responsables politiques...

M. Benjamin Oulahcene. Je n'ai pas voulu dire que les politiques étaient responsables ou qu'ils ne l'étaient pas. Avec la rédaction, nous avons besoin de réfléchir à ce qui se passait avec des invités qui n'étaient pas affiliés et qui puissent nourrir la réflexion. Le cahier des charges que nous nous sommes fixé est d'inviter des intellectuels – même s'ils ont certainement un positionnement. Nous y reviendrons sans doute plus tard avec des politiques.

Mme Nathalie Darrigrand. Ce trimestre-ci est très particulier. Nous sommes nous-mêmes assez frustrés mais il est très compliqué de respecter le pluralisme dans le contexte actuel. À la fin du trimestre, nous recommencerons à inviter des politiques.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je n'ai vraiment pas bien compris votre réponse. Votre émission de service public a présenté Mme Prezioso comme une experte, une historienne de l'antifascisme, alors qu'elle est une militante engagée qui a relayé des appels à voter pour La France insoumise et se trouve donc, dans cette abominable affaire du meurtre de Quentin, à la fois juge et partie. Ce faisant, vous avez trompé des millions de téléspectateurs, qui ont pris ses commentaires pour acquis. De la même façon, auriez-vous présenté Marion Maréchal comme la fondatrice d'un établissement d'études supérieures certifié par l'État ? Auriez-vous présenté Sarah Knafo comme une ancienne magistrate à la Cour des comptes ? Quand les experts que vous invitez pour commenter des faits extrêmement graves sont de gauche ou d'extrême gauche, on a l'impression que vous occultez leur engagement politique, en dépit de la règle en vigueur à France Télévisions, qui impose de préciser l'engagement politique direct ou indirect de toute personne intervenant à l'antenne. Encore une fois, pourquoi ne pas l'avoir fait dans une émission qui traitait d'un sujet aussi grave et bouleversant que l'assassinat de Quentin ?

M. Benjamin Oulahcene. Je pense vous avoir répondu que c'était faux. À chaque fois, nous présentons la situation et l'orientation idéologique des invités, sans reprendre l'ensemble de leur CV. Il me semble que lorsque vous avez participé à notre émission, vous étiez face à Bastien François, dont nous avons rappelé les engagements écologistes.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je viens en soutien du rapporteur. Mme Prezioso n'a-t-elle pas exercé des mandats politiques ?

M. Benjamin Oulahcene. En Suisse.

M. Charles Alloncle, rapporteur. D'extrême gauche !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. D'extrême gauche, voilà.

M. Benjamin Oulahcene. Je crois qu'elle était écologiste.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je n'essaie pas de vous coincer, mais il faut que la règle en vigueur à France Télévisions soit vraiment respectée. Si l'on veut que les Français aient confiance dans les médias, dans les journalistes et dans les responsables politiques, il faut qu'ils sachent d'où les gens parlent. J'abonde dans le sens du rapporteur : si cette femme, que je ne connais pas, a été députée d'extrême gauche ou de gauche, il est important de dire qu'elle a eu des engagements politiques, qu'elle n'est pas totalement neutre. Cela ne fait pas d'elle une moins bonne historienne.

Je vérifie en temps réel : Mme Prezioso a effectivement été députée du canton de Genève de 2019 à 2023. Comme l'a dit le rapporteur, elle a été membre de solidaritéS puis de l'Union populaire.

M. Renaud Le Van Kim. Benjamin Oulahcene vous a répondu. Je prends votre point. Je ne dis pas que la production d'une émission ne présente aucun risque – nous fabriquons un nombre d'heures incalculable, avec beaucoup d'invités. À chaque fois, nous essayons de situer l'invité et de comprendre d'où il parle. Peut-être aurions-nous pu le préciser pour cette invitée qui avait eu une carrière ou un engagement à l'étranger. Il faudrait peut-être voir les choses au-delà de nos frontières – c'est un sujet dont nous pourrions parler au sein de la rédaction. Mais je peux vous assurer qu'il n'y a pas de biais : nous travaillons d'une manière parfaitement pluraliste. Je ne m'occupe pas directement du travail de la rédaction, mais je tiens à deux principes intangibles, dont ma vie professionnelle peut témoigner : le pluralisme et l'indépendance de mes journalistes. Ce sont eux qui décident, qui choisissent, mais je vérifie quand même. Je leur fais confiance, car ils savent qu'ils doivent systématiquement respecter les règles du pluralisme.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur Oulahcene, vous avez semblé minimiser le problème. Mme Prezioso a des engagements politiques : il aurait donc dû en être fait mention lors de sa présentation, conformément à une charte de France Télévisions que le directeur de l'information a évoquée devant nous. Vous m'avez répondu qu'elle était écologiste. Cette affiliation politique mérite-t-elle d'être passée sous silence ? Permet-elle d'être présenté comme un expert ? Par ailleurs, Mme Prezioso a eu des engagements politiques à l'extrême gauche, que je vous ai rappelés de façon très factuelle : elle participait aux jeudis communistes de Révolution permanente, a été candidate sur une liste de l'Union populaire en Suisse, relaie régulièrement les positions d'Olivier Besancenot et de Rima Hassan, et a appelé à voter pour des candidats de La France insoumise. Mais même si elle n'était qu'« écologiste », faudrait-il oublier cette affiliation politique et continuer de la présenter, sur les plateaux du service public, comme une simple historienne, en particulier dans des émissions aussi importantes que celles qui traitent de l'assassinat de Quentin ?

M. Renaud Le Van Kim. Vous avez posé trois fois la même question, et nous vous avons apporté trois fois la même réponse !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je rebondis ! Vous avez répondu qu'elle était écologiste... C'est grave !

M. Renaud Le Van Kim. Vous avez raison, et je vous le redis : la question du CV des personnalités ayant une carrière ou un engagement politique à l'étranger, parce qu'ils sont suisses ou belges, par exemple, est peut-être un nouveau sujet que nous devons traiter. Encore une fois, nous n'avons rien caché en plateau : Mme Prezioso a bien expliqué d'où elle parlait, puisqu'elle a travaillé sur l'antifascisme, et elle a été contredite par des gens qui étaient plutôt des opposants idéologiques à son sujet d'étude.

Je crois comprendre que vous voulez nous amener à nous interroger systématiquement sur l'information qu'il est nécessaire de donner au public dans des débats polarisés. C'est déjà ce que nous faisons, mais peut-être que là, nous ne l'avons pas fait suffisamment, ou pas parfaitement. Nous pourrions rappeler systématiquement l'ensemble du CV des invités, peut-être au moyen d'encadrés qui indiqueraient d'où ils viennent et ce qu'ils ont déjà dit, notamment sur X. Aujourd'hui, la traçabilité idéologique de nos invités est variable. Leurs positions s'expriment dans leurs mandats électifs, dans leurs engagements, dans leurs écrits et sur les réseaux sociaux. Je serais ravi de poursuivre cette discussion en dehors du cadre de cette commission d'enquête.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Convenez que la situation est paradoxale : il n'y a plus de députés français pour parler d'une affaire aussi grave, qui a meurtri la France, et on va donc chercher une ancienne députée suisse, dont on ne dit pas qu'elle est d'extrême gauche ! C'est un peu compliqué...

M. Renaud Le Van Kim. Monsieur le président, nous ne produisons pas une émission d'invités politiques mais nous recevons des politiques.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. J'ai simplement déploré qu'à l'heure actuelle, vous ne puissiez plus inviter de responsables politiques pour parler de ce meurtre.

M. Renaud Le Van Kim. Vous savez comment le système fonctionne au quotidien : dès que nous invitons, dans nos émissions, une femme ou un homme politique, cela déclenche le compteur de l'Arcom.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je ne vous accable pas. Mais vous pourriez très bien nous dire – vous l'avez fait, je crois – que quand vous inviterez des experts de la société civile, vous indiquerez leurs éventuels engagements politiques.

Mme Nathalie Darrigrand. Nous le faisons quasi systématiquement. C'est vraiment notre obsession. Nous sommes tout à fait d'accord avec vous.

M. Benjamin Oulahcene. Effectivement, c'est ce que nous faisons le plus souvent possible.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. C'est précisément ce que nous essayons de comprendre. Vous répondez donc à la question du rapporteur que c'était un oubli, ou que ce n'était pas volontaire.

M. Renaud Le Van Kim. Si le rapporteur pense que c'était délibéré, qu'il sache que ce n'était pas le cas.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. C'était donc plus un oubli ?

M. Benjamin Oulahcene. Oui.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Si je m'émeus autant de cette affaire, c'est parce que j'ai regardé l'émission et que j'ai entendu cette dame, présentée comme une experte, une historienne, expliquer qu'on est face à une « instrumentalisation insupportable » et qu'« on utilise la mort d'un jeune de 23 ans pour faire de la politique et attaquer La France insoumise ». Or cette femme avait appelé, quelque temps auparavant, à voter pour des candidats insoumis.

Vous essayez de justifier son invitation en tant qu'experte, et vous dites que vous avez été transparents en la présentant comme une historienne de l'antifascisme – comme si ce titre garantissait l'affiliation à un mouvement d'extrême gauche. Pour les téléspectateurs, ce n'est pas clair : quand vous leur présentez quelqu'un comme un historien de l'antifascisme, ils ne savent pas qu'il est politiquement engagé à l'extrême gauche.

On touche là à une question très importante pour notre commission d'enquête : en matière de respect du pluralisme dans l'audiovisuel public, l'invitation de soi-disant experts, qui sont légion dans les émissions que vous produisez, est une vraie zone grise. Ainsi, Rokhaya Diallo a été récemment présentée, sur un plateau de France Info, comme maître de conférences dans une université, sans qu'il ait été rappelé qu'elle militait très à gauche. J'ai souvent l'impression qu'il y a deux poids, deux mesures. Comment pouvez-vous nous garantir qu'à l'avenir, les experts engagés politiquement seront présentés comme tels ?

M. Renaud Le Van Kim. Je comprends votre préoccupation, mais je vous répète que nous le faisons systématiquement. Il n'y a pas de biais, pas de volonté délibérée de cacher quoi que ce soit. Dans nos émissions hebdomadaires et quotidiennes, on comprend la plupart du temps, en tout cas majoritairement, d'où les gens parlent. Nous sommes des journalistes sérieux : contrairement à ce que vous sous-entendez, nous ne nous amusons pas à cacher délibérément le CV de nos invités.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Si le rapporteur vous a posé cette question, c'est, je pense, parce que vous nous avez expliqué que vous vouliez consacrer à ce meurtre, qui a choqué les Français, une émission qui ne soit pas polarisée. J'imagine que vous l'avez préparée avec énormément d'attention, compte tenu du caractère inflammable du sujet et de la fracture qu'il suscite dans le pays, et que vous avez choisi vos invités avec soin. Avec le rapporteur, nous supposons que rien n'a été fait à la légère. Or il se trouve que cette invitée, que je ne connais pas et dont je ne conteste pas les travaux – c'est sans doute une très grande historienne –, a un vrai engagement politique et qu'elle était la seule dans cette situation, ce qui a biaisé l'émission. Elle est venue sur votre plateau en tant qu'historienne, alors qu'elle est membre d'un parti politique et qu'elle a exercé un mandat de députée pendant quatre ans. Vous dites que vous n'invitez plus de responsables politiques français parce que c'est trop compliqué – j'entends ce que vous dites, madame Darrigrand, au sujet des élections municipales –, et que vous ne donnez plus la parole qu'à des experts de la société civile, mais nous nous sommes retrouvés avec une experte qui était aussi une responsable politique, et qui était même la seule dans cette situation sur le plateau, parce qu'elle n'avait pas en face d'elle un chercheur ou un historien qui aurait été aussi député de droite.

M. Renaud Le Van Kim. Je pense que France Info fait du très bon travail, mais je ne suis pas le directeur de cette rédaction. Je ne réagirai donc pas à la manière dont Rokhaya Diallo a été présentée. Il peut arriver que l'on ne présente pas tout le CV d'un invité, mais au vu de la

carrière de Thomas Snégaroff et de ce qu'il fait depuis dix ans sur le service public, ce serait lui faire injure que d'imaginer qu'il n'essaie pas, le plus souvent possible, comme journaliste et historien, d'expliquer d'où les gens parlent.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je ne jette la pierre à personne. C'est un sujet très compliqué, auquel nous devons tous être très attentifs. Je pense que le rapporteur formulera, le moment venu, des propositions – je le ferai aussi – visant à garantir que l'on sache à chaque instant d'où les gens parlent.

C'est aussi pour cela que j'insiste beaucoup sur l'importance d'une expression directe des politiques. Dans des débats aussi inflammables, l'avantage, quand vous invitez un député de l'UDR, d'Horizons ou d'un parti de gauche, c'est que vous connaissez son positionnement politique. De plus en plus de producteurs d'émissions estiment que le débat est tellement fracturé ou polarisé à l'Assemblée nationale qu'il faut arrêter d'inviter des responsables politiques, car cela compliquerait la gestion du plateau. Or, à vouloir trop invisibiliser la parole des politiques, on se retrouve avec des plateaux exclusivement composés d'experts, dont certains ont un engagement, ce qui repolitise finalement une discussion à laquelle on ne voulait pourtant pas donner cette dimension. Il y a là une réflexion globale sur l'état de notre débat démocratique et médiatique que nous devons mener collectivement – nous, responsables politiques, et vous, producteurs d'émissions.

M. Renaud Le Van Kim. J'ajoute que le régulateur devrait peut-être travailler différemment, car nous sommes contraints d'équilibrer les temps de parole au niveau de France 5, ce qui n'est pas facile.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous expliquez que ce cas, sur lequel je suis longuement revenu mais qui me paraît assez symptomatique, est une exception et que cela ne se reproduira plus. J'aimerais maintenant évoquer un autre sujet, tout aussi contemporain, et vous interroger sur la façon dont sont traitées dans vos émissions les exactions commises en Iran par le régime des mollahs.

Vous avez invité à plusieurs reprises, sur le plateau de « C ce soir », Chirinne Ardakani, que vous avez uniquement présentée comme « avocate des droits humains ». Or Mme Ardakani a été candidate à une élection, sous l'étiquette du Parti radical de gauche (PRG) ; elle a aussi participé, comme tête d'affiche aux côtés de Rima Hassan, à une table ronde consacrée à la flottille vers Gaza, et organisé une conférence avec Assa Traoré et des élus de La France insoumise. Elle n'est donc pas uniquement une avocate des droits humains : c'est aussi une militante, une activiste politique d'extrême gauche. Le 16 juin dernier, elle a même déclaré sur votre plateau qu'elle ne faisait « aucune différence entre Netanyahu et Khamenei », mettant ainsi sur le même plan le guide suprême du régime terroriste des mollahs et le chef du gouvernement israélien. Encore une fois, pourquoi n'avez-vous pas présenté Mme Ardakani comme ce qu'elle est, à savoir une militante d'extrême gauche ?

M. Benjamin Oulahcene. Je vais d'abord vous dire qui est Chirinne Ardakani et comment nous l'avons présentée. Mme Ardakani est une avocate franco-iranienne, membre du collectif Iran Justice, qui défend des centaines d'opposants au régime iranien emprisonnés, notamment, à la prison d'Evin, à Téhéran. Elle est l'avocate d'un prix Nobel de la paix, Narges Mohammadi, et celle de la famille de Cécile Kohler, une otage d'État française toujours retenue en Iran. Elle est une opposante au régime des mollahs – sa famille a fui le pays dans les années 1980. Je ne pense pas qu'il était utile de mentionner son passage au Parti radical de gauche en 2014, il y a plus de dix ans, lors d'une émission consacrée au régime des mollahs et

à la répression en Iran. Pour être totalement honnête, je n'avais pas cette information. Nous avons simplement invité une avocate franco-iranienne engagée en faveur des libertés – la première fois que nous l'avons reçue, c'était à l'époque du mouvement Femme, vie, liberté – pour parler de la société iranienne. Il n'y a pas eu de confusion : elle n'était là que pour parler du régime des mollahs, et elle est l'avocate d'opposants au régime.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Certes, vous l'avez invitée en tant qu'avocate des droits humains mais vous n'ignorez pas que l'opposition au régime des mollahs recouvre différentes sensibilités politiques. Pour garantir une information vraiment transparente et honnête, il serait bon de rappeler l'engagement politique d'une experte et militante sur votre plateau, surtout lorsqu'il a été évident, assumé et même récent. Vous expliquez qu'elle s'est présentée à une élection en 2014, mais beaucoup plus récemment, elle a été tête d'affiche, aux côtés de Rima Hassan, d'une table ronde consacrée à la flottille vers Gaza. Elle a aussi organisé une conférence avec Assa Traoré et des élus de La France insoumise. Quand vous invitez des experts sur vos plateaux, j'imagine que vous vous renseignez sur leurs prises de position récentes ; dans le cas de Mme Ardakani, elles ont été multiples et publiques. Vous me présenterez peut-être des contre-exemples de droite, mais j'ai pour ma part un certain nombre d'exemples de militants de gauche récemment présentés comme des experts à l'antenne. Dans ce cas précis comme dans le précédent, pourquoi n'avez-vous pas fait toute la transparence sur les engagements publics et politiques de la personne invitée ?

M. Benjamin Oulahcene. Ce qui nous a semblé le plus important, dans une émission consacrée à l'Iran, c'est que l'invitée soit une avocate qui défend les droits des opposants au régime.

Vous avez relevé qu'elle avait précédemment comparé l'ayatollah Khamenei et Benjamin Netanyahu. Cette remarque valait, selon elle, au nom du droit international. Ce jour-là, la journaliste israélienne Tamar Sebok, du *Yedioth Aharonoth*, a pu lui répondre facilement en plateau. Aucun invité n'est seul à exprimer une opinion : à chaque fois, il se trouve face à des personnes qui peuvent lui porter la contradiction.

Je comprends bien le sens de votre question. Si j'avais invité Chirinne Ardakani pour parler du budget ou des municipales, j'aurais évidemment rappelé ses engagements politiques. S'agissant des événements en Iran, nous avons invité des personnes de toutes sensibilités ; certaines ont même indiqué que ce régime était le plus brutal et le plus tyrannique au monde. Sur cette question précise, le fait que Mme Ardakani ait été membre du PRG ou ait des engagements à gauche n'était pas opérant.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous la présentez comme une opposante au régime des mollahs ; il n'empêche qu'elle est aussi absolument opposée à Reza Pahlavi. Elle est en réalité une opposante d'extrême gauche au régime des mollahs. C'est comme si on invitait, sur un plateau de Fox News, aux États-Unis, un opposant à Emmanuel Macron en le présentant comme un simple expert ou comme un avocat des droits humains et en oubliant de préciser s'il est de gauche ou de droite. Or, des opposants à Emmanuel Macron, il y en a sur un spectre politique assez large : on peut penser à Jean-Luc Mélenchon, à Bruno Retailleau ou à Jordan Bardella ! Pour savoir quelles conclusions cette personne va apporter, il est important de connaître son engagement politique. En l'occurrence, Mme Ardakani a peut-être exprimé son opposition au régime des mollahs et présenté sa vision de la transition démocratique, mais les téléspectateurs français ignorent sans doute son engagement politique à l'extrême gauche, tandis que vous, qui produisez cette émission, le connaissez, puisque son action aux côtés de Rima Hassan et d'élus de La France insoumise date de mars 2025. Alors que vous avez une

responsabilité très importante en matière de décryptage de conflits géopolitiques complexes, le fait ou de mettre des œillères ou d'ignorer le passé politique, même récent, de certains invités en dit long sur votre ligne éditoriale, qui n'est pas compatible avec l'exigence d'honnêteté qui s'impose au service public.

M. Benjamin Oulahcene. Je ne suis pas d'accord avec vous. Je pense vous avoir répondu : sur notre plateau, Mme Ardakani n'a jamais eu de propos d'ordre politique. Elle n'a jamais parlé de son engagement aux côtés de personnalités politiques. Elle est intervenue dans un contexte tout à fait particulier, pour parler de la société iranienne. Lorsqu'elle s'est exprimée sur la guerre avec Israël, elle l'a fait dans le cadre d'un débat, au cours duquel d'autres personnalités pouvaient lui porter la contradiction. Préciser qu'elle avait été membre du PRG ou qu'elle était engagée à gauche n'avait pas de sens, dès lors qu'il n'en était pas question dans l'émission.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Il est vrai qu'elle n'exerce aucun mandat politique, à la différence de l'autre historienne dont nous avons parlé. Mais la remarque du rapporteur soulève des questions importantes.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je citerai un tout dernier exemple – je serai moins loquace car vous avez, je crois, compris mon propos. Vous estimez qu'il s'agit de cas isolés mais j'ai le sentiment qu'ils sont nombreux.

Le 13 septembre 2023, figuraient notamment parmi les invités de l'émission « C ce soir » intitulée « Israël-Palestine : peut-on parler d'apartheid ? », Rima Hassan, qui n'était pas encore députée européenne, et Thomas Vescovi, présenté comme « chercheur indépendant en histoire et spécialiste de la gauche israélienne ». Or il se trouve que ce dernier, qui exerce simplement les fonctions de professeur d'histoire dans l'enseignement secondaire – il n'a jamais soutenu de thèse et se présente du reste sur son compte X comme doctorant de l'université Paris 8 –, assume depuis plusieurs années des responsabilités militantes au sein de l'Association France Palestine Solidarité, une organisation engagée dans la défense de la cause palestinienne et impliquée dans les campagnes de boycott d'Israël. Pourquoi, dans une période aussi sensible, quelques jours seulement après le 7 octobre, présentez-vous M. Vescovi comme un chercheur indépendant alors qu'il est un militant engagé politiquement ?

M. Benjamin Oulahcene. C'était avant le 7 octobre !

M. Charles Alloncle, rapporteur. En effet. Pardon !

M. Benjamin Oulahcene. Je crois qu'il n'a plus jamais participé à l'émission depuis.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Loin de moi l'idée de remettre en cause votre liberté éditoriale mais, puisque vous avez décrit votre émission comme un espace qui contribue à l'apaisement du débat public à un moment où le pays est fracturé et polarisé, je me demande pourquoi vous avez choisi un tel titre.

M. Benjamin Oulahcene. Je vais rappeler le contexte dans lequel s'inscrivait cette émission. D'abord, elle a été diffusée avant le 7 Octobre. Quant à son titre, il fait référence à un débat sur la question des droits des Arabes israéliens qui prenait alors de l'ampleur dans la presse et à la télévision israéliennes. Nous avons d'ailleurs reçu également Pascale Zonszain, me semble-t-il, qui est correspondante de différents médias en Israël. Encore une fois – je le rappelle car c'est important –, nos débats sont équilibrés et toutes les opinions sont représentées.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Sur cette question complexe, j'ai consulté les titres de vos émissions : « Israël : vers un isolement inédit ? », « Israël : une société aveuglée par la guerre ? »... Ces titres peuvent orienter la réflexion. Comment conciliez-vous votre volonté d'apaiser et de favoriser la nuance, qui manque un peu au débat politique et médiatique actuel, avec le choix d'angles très clivants ? Vous dites ne pas vouloir polariser le débat – je vous cite sans prétendre que c'est ce que vous devez faire, car je pense que le débat d'idées peut aussi être vigoureux ; parfois, il vaut mieux que les choses se règlent dans le débat que dans la rue.

M. Benjamin Oulahcene. Nos titres, qui prennent toujours la forme d'une phrase interrogative, renvoient à des questions posées dans la presse ou par divers représentants. L'isolement d'Israël, par exemple, suscitait alors un vrai débat. Quant à la nuance, elle s'exprime sur le plateau.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous ai posé cette question parce que, outre le thème de certaines émissions, des bandeaux ont pu choquer. Ainsi, le 16 février 2025, le bandeau suivant s'est affiché : « Hamas : une organisation toujours dangereuse ? » Que ce soit dans le traitement de l'information ou dans le choix de vos invités, avez-vous, votre rédaction ou vous-mêmes en tant que dirigeants, donné l'alerte lorsque vous avez constaté certaines dérives ou le franchissement de certaines lignes rouges ? Pouvez-vous citer des situations précises dans lesquelles vous avez estimé que les bornes étaient dépassées et qu'il était nécessaire de rappeler à l'ordre vos responsables éditoriaux ?

M. Benjamin Oulahcene. Il s'agit d'une question importante ; je vais y répondre très précisément. D'abord, soyons très clairs : nous avons toujours qualifié le Hamas d'organisation terroriste. Ensuite, il faut rappeler le contexte dans lequel est apparu ce bandeau. Sur le plateau, les intervenants expliquaient que le Hamas, s'il avait été bombardé et avait subi des pertes, continuait à recruter des hommes – d'où la question de sa dangerosité. Cette question avait été soulevée par l'ex-secrétaire d'État américain, Antony Blinken, qui, alors qu'il venait de quitter ses fonctions, mettait en garde contre le fait que le Hamas, organisation terroriste dont la tête avait été frappée, poursuivait les recrutements. Ce bandeau est resté à l'antenne durant une minute trente, pendant que Thomas Snégaroff expliquait la position de Blinken.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pourquoi avoir ajouté un point d'interrogation ?

M. Benjamin Oulahcene. Parce qu'il s'agissait de répondre à la question en indiquant que le Hamas, dont nous rappelons dans chacune de nos émissions – je le précise pour qu'il n'y ait aucune équivoque à ce sujet – qu'il est une organisation terroriste, n'était absolument pas affaibli.

Que s'est-il passé ? Pendant la minute trente durant laquelle ce bandeau a été affiché à l'antenne – nous diffusons une cinquantaine de *liners* par émission –, des téléspectateurs ont fait des captures d'écran – supprimant, de fait, le son, donc le sens de ce qui était expliqué à l'antenne – qu'ils ont diffusées sur les réseaux sociaux. La chroniqueuse d'une chaîne d'info dont je tairais le nom a même utilisé ce bandeau pour affirmer que, pour nous, le Hamas n'était plus une organisation terroriste, soit l'inverse exact de ce que nous disions. Dès lors, n'étant plus maîtres du contenu éditorial, puisque le son de nos émissions était escamoté, nous avons diffusé, pendant six mois, des *liners* sans point d'interrogation.

M. Renaud Le Van Kim. J'en profite pour souligner un point qui peut être utile à vos travaux. Auparavant, la télévision était linéaire : on regardait des programmes audiovisuels. Aujourd'hui, les moyens de consommer les contenus fabriqués par les producteurs de télévision se sont diversifiés : on peut désormais les regarder sur Instagram, sur TikTok, sur X parfois, sur YouTube et sur des téléviseurs connectés, bref : partout. Une pratique se développe, dont nous avons fait les frais, qui consiste à amputer la partie audio ou visuelle d'une œuvre audiovisuelle. Ce détournement volontaire de l'information, qui est beaucoup utilisé sur les réseaux sociaux, nous ne pouvons pas le contrôler.

Pour revenir à votre question, monsieur le rapporteur, lorsque nous constatons, pendant une émission diffusée en direct, que nous sommes attaqués sur les réseaux sociaux et que la pertinence et la vérité de ce que nous fabriquons en temps réel nous échappent, le rédacteur en chef, le directeur de l'information ou le producteur éditorial décident d'apporter une précision. C'est pourquoi, à la fin de l'émission que vous évoquez, dans la foulée de la publication du bandeau, Thomas Snégaroff a déclaré : « Un point de précision, pour qu'on soit très clairs après ce qui a été évoqué dans "En société" sur la situation du Hamas et sa dangerosité persistante : il ne s'agissait évidemment pas de minorer sa dangerosité mais de réagir aux propos d'Antony Blinken, l'ancien secrétaire d'État américain, qui estimait que l'organisation était toujours active et qu'elle recrutait toujours de nouveaux militants. »

C'est vous dire la difficulté de fabriquer des émissions en direct à l'ère des réseaux sociaux d'opinion.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Comme quoi les guillemets, les points d'interrogation et d'exclamation comptent ! D'autres bandeaux, dans d'autres émissions diffusées par d'autres médias ont choqué. Tout est important. C'est ce que nous tâchons de mieux comprendre.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je souhaite à présent revenir sur le Festival de Cannes, dont France Télévisions vous a confié la production en 2022. Ce contrat, dont le montant s'élève à 2,6 millions d'euros, est composé de deux tranches : d'une part, la production de contenus télévisés sur place – puisque France Télévisions a choisi de délocaliser plusieurs de ses émissions à Cannes le temps du festival –, pour un coût moyen de 1,3 million, incluant les 150 000 euros de décors et d'habillage ; d'autre part, la production de la cérémonie d'ouverture et des conférences de presse, qui a coûté 1,3 million d'euros, soit une somme conséquente pour quelques heures de direct.

Lorsqu'on étudie ces coûts en détail, on observe que la prestation de la maîtresse de la cérémonie d'ouverture, l'actrice Virginie Efira, a coûté 60 000 euros, soit l'équivalent de trois smic annuels pour une mission de quelques heures. Pourtant elle n'est pas l'auteure des textes, qui ont été commandés pour 30 000 euros supplémentaires. Et je ne compte pas la commission de 6 000 euros versée à l'agent de la maîtresse de cérémonie, ni les 1 500 euros de maquillage, les 1 500 euros de coiffure et les 300 euros de manucure dont elle a pu bénéficier, ou les 30 000 euros provisionnés pour un happening réalisé en hommage au président du jury.

Compte tenu de la situation financière critique de France Télévisions, qui cumule 81 millions d'euros de déficit depuis 2017, a une trésorerie négative et est en quasi-faillite, de tels montants, qui peuvent paraître superflus au contribuable, vous semblent-ils vraiment justifiés ?

M. Renaud Le Van Kim. Oui, monsieur le rapporteur.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur le rapporteur, certes, nous avons, envers les Français, le devoir d'assurer la transparence d'une politique publique importante qui coûte 4 milliards et d'en identifier les manquements et les dysfonctionnements. Mais parmi les immenses responsabilités qui vous incombent en tant que rapporteur de la commission d'enquête, vous avez celle de respecter le secret des affaires, en particulier s'agissant d'un secteur, l'audiovisuel, qui est concurrentiel et composé d'acteurs publics et privés. Je vous demande donc très solennellement de faire des documents qui ont été portés à votre connaissance, dans le cadre de la plateforme numérique à laquelle vous avez accès, une utilisation qui ne porte atteinte ni au principe constitutionnel de respect dû à la vie privée, ni au secret des affaires. Il se trouve que vous venez de révéler ici le contenu d'un contrat, qui est très important car la production du Festival de Cannes pourrait échoir, demain, à une chaîne privée. Une telle révélation me paraît donc contraire au secret des affaires !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Ce contrat est payé par l'argent public.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Cela n'a rien à voir !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Notre commission d'enquête a précisément pour objet le financement et le fonctionnement de l'audiovisuel public. Jusqu'à présent, à chaque fois que nous avons posé des questions à ce sujet, on nous a opposé un refus – et vous l'avez déploré à plusieurs reprises –, la consigne ayant été donnée par la direction de France Télévisions de ne pas communiquer la moindre information. Il me semble qu'un élément comme celui-ci, qui ne concerne personne directement, ne trahit en rien le secret des affaires et ne viole pas le droit à la vie privée.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je ne vous ai pas coupé : vous avez pu aller au bout de votre question. Mais, en tant que président, mon rôle est non seulement de faire en sorte que l'on vous communique tous les documents que vous réclamez – s'il vous en manque, je suis prêt à me rendre avec vous à Radio France ou à France Télévisions – mais aussi de garantir le respect de la vie privée et du secret des affaires, en application de l'ordonnance du 17 novembre 1958. Vous avez à votre disposition des informations très précieuses ; vous en avez dévoilé certaines mais – et je sais que vous y êtes attaché en tant que chef d'entreprise – nous devons être attentifs au secret des affaires. Actuellement, le Festival de Cannes fait l'objet d'un contrat entre France Télévisions et *Together Média* mais, hier, c'était Canal Plus et, demain, ce pourrait être à nouveau un acteur privé !

M. Renaud Le Van Kim. Monsieur le rapporteur, je ne vous en veux pas ; toutefois, ce que vous avez fait non seulement va à l'encontre du droit des affaires mais risque d'affecter la négociation ! J'ai produit pendant de nombreuses années le Festival de Cannes pour Canal +. Il y a cinq ans, cette chaîne était en compétition avec France Télévisions pour l'acquisition des droits. Or le montant des budgets de fabrication est un élément déterminant de cette compétition. Désormais, il est public ; Canal + en a connaissance. Une éventuelle future compétition serait donc légèrement faussée – mais c'est le jeu de cette commission d'enquête.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Non, ce n'est pas le jeu ! C'est grave, je le dis et je l'assume, même si l'on dira que j'empêche la manifestation de la vérité.

M. Charles Alloncle, rapporteur. C'est de l'argent public, monsieur le président !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Précisément ! Si l'on veut que l'argent public soit bien utilisé, évitons de révéler le coût des contrats car cela risque de provoquer une inflation : demain, Canal + proposera un montant supérieur, et ce sera une sorte de course à l'échalote.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Comment pouvons-nous faire notre travail si nous ne pouvons pas faire la transparence sur certains contrats qui concernent les contribuables ? À aucun moment, je ne viole la vie privée ou tout autre principe qui nous est parfois opposé de façon fallacieuse.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous venez de violer le secret des affaires !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Il s'agit d'un contrat dont le montant est très important et qui est entièrement financé par l'argent du contribuable. Si le groupe UDR a voulu créer cette commission d'enquête, c'est notamment dans un souci de transparence. De très nombreux Français sont frustrés qu'à chaque question portant sur le coût d'un programme ou le salaire des dirigeants de l'audiovisuel public, on nous oppose systématiquement la même réponse frontale : « Je ne parlerai pas : ces éléments vous ont été transmis. » Certes, mais ils ne l'ont pas été aux Français. J'assume cette transparence, qui est d'autant plus importante que nous parlons de contrats de plusieurs millions d'euros qui concernent les Français puisqu'ils regardent ces programmes.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Il y a une différence entre la transparence que l'on doit aux Français et le voyeurisme. Évoquer les frais de maquillage de Virginie Efira, ce n'est pas au niveau de cette commission d'enquête ! Vous auriez très bien pu mentionner un contrat de quelques millions d'euros sans en donner les détails. Je le dis aux Français qui nous écoutent : il est possible que France Télévisions doive un jour s'acquitter d'une somme deux fois plus élevée pour continuer à produire le Festival de Cannes parce que vous aurez révélé le montant de ce contrat. Ce que vous venez de faire est grave – je le dis comme je le pense !

M. Renaud Le Van Kim. Monsieur le rapporteur, je vais prendre un peu de temps pour vous répondre car, voyez-vous, le Festival de Cannes, c'est ma vie : j'ai commencé à le produire il y a un peu plus de trente-cinq ans, d'abord pour Canal + puis, depuis dix ans, pour France Télévisions.

Vous vous trompez car vous confondez différentes choses – et c'est normal. Nous ne produisons pas une simple captation de la cérémonie d'ouverture du Festival de Cannes. Si, demain, *Othello* se joue au théâtre du Châtelet et que nous y installons des caméras pour en réaliser une captation, le budget sera moins important que celui que vous avez révélé.

Je vais vous répondre en trois points, en évoquant la dimension budgétaire, la dimension stratégique et la dimension culturelle.

Sur le plan budgétaire, la mission confiée au partenaire qu'est France Télévisions est non pas de capter un événement préexistant mais de le fabriquer. Je m'explique. Le Festival de Cannes demande à France Télévisions de produire la cérémonie avant de la capter pour la télévision. Pour reprendre l'exemple que je citais, nous fabriquons *Othello* puis nous le captions – le budget n'est pas tout à fait le même. De fait, il faut construire un décor, que les machinistes doivent démonter aussitôt la cérémonie terminée pour permettre la projection d'un film, payer les droits des musiciens, monter la mise en scène, organiser les nombreuses répétitions... C'est ma vie, mon métier.

À vous, tout cela semble prendre peu de temps : Virginie Efira vient et parle – sans avoir écrit son texte. Mais d’abord, c’est une grande actrice qui n’a pas besoin de faire le Festival de Cannes. Je suis donc fier d’avoir obtenu sa participation, comme celle de Camille Cottin, de Chiara Mastroianni ou de Laurent Lafitte, car ce n’est pas simple. Nous sommes au mois de février et je vais m’atteler à l’organisation de la prochaine cérémonie car cela ne se fait pas en deux jours. Ces acteurs ont des plannings très remplis, tournent beaucoup. De plus, la prise de risque est, pour eux, importante car ceux qui ne jouent pas au théâtre sont habitués à faire cinq ou six prises, et non pas une seule. Qui plus est, ils sont devant leurs pairs et les professionnels du cinéma. Ce n’est donc pas une mince affaire.

Par ailleurs, si, durant la cérémonie, pour les besoins d’un hommage à George Lucas, par exemple, on diffuse un extrait d’un de ses films, il faut en payer les droits, donc contacter la major concernée : Paramount, la Warner... L’écosystème de production est très lourd et coûteux.

Comme les Jeux olympiques, l’élection de Miss France ou le Tournoi de Roland-Garros, le Festival de Cannes coûte cher, mais il s’agit du plus grand festival au monde alliant cinéma populaire et cinéma indépendant. Le service public peut être fier d’avoir remporté la compétition qui l’opposait à un acteur majeur du cinéma, Canal+. J’ajoute, mais vous ne l’ignorez pas, que le service public est lui-même l’un des deux plus gros contributeurs du cinéma en France. Du reste, on est bien content que certains de ses films figurent au palmarès. *Anatomie d’une chute*, qui a obtenu la Palme d’or au Festival de Cannes et remporté l’Oscar du meilleur film étranger, a été produit par le service public, donc par nous tous : c’est notre bien commun.

Il me semble donc, objectivement, que ce n’est pas très cher. En tout cas, c’est moins cher que cela ne l’était lorsque je m’occupais du Festival de Cannes pour le privé – et c’est normal. Nous sommes beaucoup plus raisonnables, plus contraints, mais nous parvenons à produire un spectacle puis, grâce à une partie du budget que vous avez mentionné, sa captation.

Enfin, n’oublions pas que les gens qui travaillent pour cette production n’habitent pas à Cannes : il faut les faire venir, les loger. Si j’organisais la cérémonie au théâtre du Châtelet, cela coûterait un peu moins cher. J’ajoute que 300 euros de manucure pour Mme Efira, ce n’est rien.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je le dis très solennellement...

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous parlez plus que moi ! Ce n’est pas le rôle d’un président !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Cela commence à m’agacer ! Les auditions pourraient durer deux heures ; elles en durent quatre !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous intervenez plus que moi ! Je vous ai demandé de me laisser poser mes questions sans m’entraver – tout le monde est témoin !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je ne vous ai pas entravé ! Vous pourrez réécouter l’audition, vous constaterez que vous n’avez pas été privé de temps de parole : vous avez même pu poser quatre fois la même question – et c’est très bien ainsi car vous avez pu obtenir une réponse.

Je précise, pour que mes propos ne soient pas instrumentalisés, que, comme vous, je souhaite identifier les manquements et les dysfonctionnements. Si j'ai contesté de manière solennelle votre révélation des détails d'un contrat...

M. Charles Alloncle, rapporteur. D'argent public !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. ...c'est parce que, comme beaucoup de Français, je suis attaché à la bonne utilisation de l'argent public. De fait, lorsqu'on révèle le contrat conclu par une entreprise, on donne des informations à ses concurrents, ce qui peut provoquer une distorsion de concurrence. Le contrôle, la transparence, nous les devons aux Français, mais nous devons aussi garantir la libre concurrence. C'est tout ce que j'ai dit : ce n'était ni une censure ni un refus de la transparence.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Faire toute la transparence sur des contrats entièrement financés par de l'argent public n'aura pas d'effet inflationniste. Bien au contraire, je crois que cela permet une saine concurrence. Surtout, au-delà de la saine concurrence du privé, qui ne m'intéresse pas, les Français qui consomment ces programmes sont en droit de connaître la manière dont sont répartis les 4 milliards d'euros que leur coûte chaque année l'audiovisuel public. Le fait de donner quelques ordres de grandeur précis me paraît donc relever de la salubrité publique.

J'en viens à ma dernière question. La semaine dernière, le tribunal judiciaire de Paris a ouvert une information judiciaire contre Mme Ernotte pour abus de biens sociaux et recel ainsi que pour soustraction, détournement ou destruction de biens d'un dépôt public par le dépositaire ou l'un de ses subordonnés. L'objet est le suivant : membres du comité de direction de France Télévisions ainsi que deux cadres de *Together Media*, M. Lacroix et vous-même, M. Le Van Kim, ont profité de suites du *Majestic* de Cannes, louées à presque 1 700 euros la nuit.

Les questions déontologiques et les éventuels conflits d'intérêts sont également au cœur de la commission d'enquête. J'ai donc voulu mettre ces éléments sur la table afin de faire toute la lumière. On m'a lourdement accusé de diffuser de fausses informations. Pourtant, manifestement, le tribunal a décidé d'ouvrir une enquête. Je précise, pour être exact, que M. Le Van Kim et M. Lacroix ont remboursé leurs parts respectives, à hauteur de 38 000 euros. Pouvez-vous nous dire quel est le mécanisme de financement qui a permis de payer ces suites et pourquoi vous n'avez pas refusé que France Télévisions avance ou règle les frais avant de le rembourser ? Pourquoi avez-vous été invités par le groupe ?

M. Renaud Le Van Kim. D'abord, je travaille pour le Festival de Cannes. Il se trouve que je produis les cérémonies, l'ensemble des captations de la montée des marches, des conférences de presse et des *photocalls*. Il n'est donc pas illogique que je sois logé.

Il y a une erreur dans ce que vous avez dit ; je vais donc la rectifier. Ce n'est pas *Together* qui a bénéficié de la capacité à louer des chambres via France Télévisions, mais les équipes de *Brut*. *Brut* a adressé un bon de commande à France Télévisions, laquelle avait, au titre du *bartering* – sans dépenser de deniers publics, donc – échangé des espaces publicitaires invendus contre des chambres. Puisque c'est France Télévisions qui, en échange de ses invendus, louait les chambres à l'hôtel en question, il était logique qu'elle s'occupe du package complet du *rooming*. *Brut* lui a donc demandé deux chambres et, encore une fois, a passé un bon de commande. Il n'y a pas eu de remboursement. France Télévisions s'est acquittée auprès du *Majestic* puis a émis une facture pour *Brut*, qui l'a réglée.

Vous avez abordé l'aspect moral de cette affaire, et je suis heureux de pouvoir m'exprimer à ce sujet car je comprends l'émoi qu'elle a suscité. Il est vrai que le Festival de Cannes, ce sont des paillettes et des gens en smoking. On peut estimer que ces grandes manifestations, qui sont des propriétés intellectuelles importantes, qu'il s'agisse des Jeux olympiques, du Festival de Cannes ou des Victoires de la musique, devraient être laissées aux chaînes privées. Je crois au contraire que dans une période de forte concurrence avec le privé, il est bon que de grandes propriétés intellectuelles ou de grands événements culturels, qui correspondent par ailleurs au cahier des charges du service public, soient dans son giron.

Lors du Festival de Cannes, vous avez raison, les hôtels situés sur la Croisette sont très chers – les prix pratiqués sont même indécents. Mais 90 % des hôtels – ceux où sont logées nos équipes, tels que les résidences Pierre & Vacances – se trouvent à l'extérieur de la ville, à une heure et demie ou deux heures de bus ou de vélo. France Télévisions présente, dans le cadre de la sélection du Festival de Cannes, quinze à vingt films qu'elle produit – le service public, et c'est une chance, est un important contributeur du cinéma français. Certains d'entre eux se retrouvent parfois au palmarès, comme *Emilia Pérez* ou *Anatomie d'une chute*. Les producteurs et metteurs en scène prennent un risque considérable : beaucoup ont envie d'aller à Cannes, d'autres jugent que c'est trop risqué. De fait, ça passe ou ça casse : la vie du film se joue à Cannes car il y est présenté à la presse, aux spectateurs et à l'ensemble de la profession.

France Télévisions, c'est son rôle et son devoir, accompagne, en tant que producteur, les équipes qui présentent leur film. Il se trouve que cela se fait, non pas dans une petite salle d'art et d'essai parisienne, mais à Cannes, en smoking, au palais des festivals. Or un seul hôtel se trouve face au palais : le *Majestic*. Pendant des années, s'y trouvait un espace de relations publiques pour les distributeurs, les exploitants et les producteurs, géré par France Télévisions qui y recevait des équipes de film. Il me semble donc tout à fait justifié que le directeur du cinéma, la présidente et les producteurs les accompagnent. Pour information, je déteste cet hôtel, non pas que je n'aime pas l'équipe – ils sont très bien – mais c'est un bureau : on y travaille. Ce n'est pas un lieu de fête.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie.

La séance s'achève à dix-huit heures quarante.

Membres présents ou excusés

Présents. – M. Charles Alloncle, M. Philippe Ballard, Mme Virginie Duby-Muller, Mme Ayda Hadizadeh, M. Jérémie Iordanoff, M. Emmanuel Maurel, M. Jérémie Patrier-Leitus, M. Aurélien Saintoul, Mme Anne Sicard, Mme Ersilia Soudais